

Politique départementale
de coopération internationale

**YVELINES,
PARTENAIRES DU
DEVELOPPEMENT**

Rapport d'activités année **2015**

Cabinet du Président
Avril 2016



Yvelines
Le Département

*Le Conseil départemental des Yvelines,
acteur engagé de toutes les solidarités*

Sommaire

Yvelines, partenaires du développement	5
La coopération décentralisée.....	7
■ Bénin – Groupement intercommunal du Mono.....	10
■ Congo – Département de la Cuvette.....	13
■ Liban – Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh	16
■ Mali – Cercle de Kadiolo.....	19
■ Mali – Cercle de Kolokani	21
■ Sénégal – Région de Matam.....	23
■ Sénégal – Département de Kanel	25
■ Sénégal – Département de Matam.....	27
■ Sénégal – Département de Podor.....	30
■ Togo - Commune d’Anèho.....	32
■ Togo – Préfecture des Lacs.....	35
■ Togo – Préfecture de Blitta	36
■ Partenariats en lien avec la coopération décentralisée.....	38
Le soutien aux acteurs yvelinois	40
■ Concours financiers aux acteurs yvelinois.....	41
■ Autres dépenses d’accompagnement.....	42
L’animation de la dynamique yvelinoise.....	43
Les ressources de la politique	44
■ Organisation humaine	45
■ Budget de la politique.....	45
Annexes.....	51
■ Annexe 1- Budget réalisé détaillé 2015	52
■ Annexe 2 – Budget primitif détaillé 2016.....	53
■ Annexe 3 – Liste des marchés payés en 2015.....	54
■ Annexe 4 – Liste des subventions versées en 2015 aux acteurs yvelinois	55



Yvelines, partenaires du développement

Votée en 2007, la politique « Yvelines, partenaires du développement » s'est donné un nouveau cadre cette année, le 27 novembre 2015, pour la période 2015-2020, tenant en particulier compte des apports et nouvelles possibilités de la loi d'orientation et de programmation de l'aide publique au développement votée le 7 juillet 2014. Cette délibération définit de nouvelles orientations en donnant à la politique trois objectifs principaux :

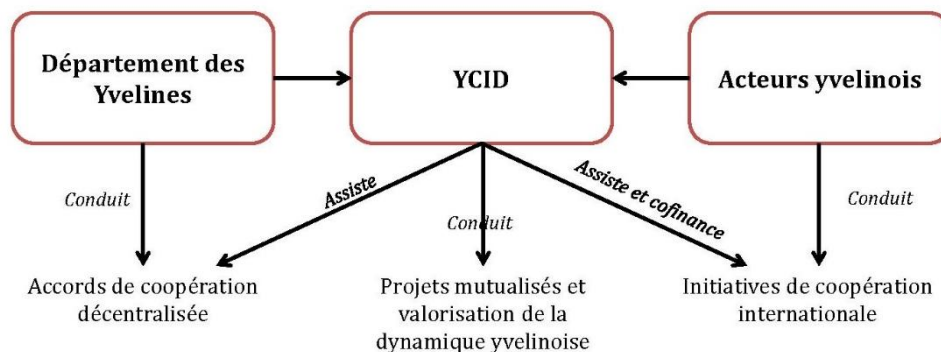
- Faire de la *coopération décentralisée* un outil d'accompagnement des processus de décentralisation en vue de *construire les capacités des collectivités partenaires* à prendre en main leur propre développement de façon autonome et pérenne. En 2015, le Département a mis en œuvre 10 accords de coopération décentralisée (Bénin, Congo, Liban, Mali, Sénégal, Togo), ainsi que 2 partenariats exceptionnels (Mali, Sénégal). Si de nombreux programmes d'investissement restent en cours, résultants des engagements précédents, le nouveau cadre met l'accent sur les capacités des collectivités partenaires : appui institutionnel (formation des élus et des administrations, renforcement matériel), appui à la mobilisation des ressources locales (fiscalité, services rendus, exploitation du domaine), appui à la recherche de financements extérieurs (avec cofinancement possible du Département) ;
- Renforcer et étendre la *structuration de la dynamique yvelinoise* de coopération internationale, en y intégrant les relations économiques, et en favorisant une gestion

concertée et une appropriation de cette dynamique par les acteurs yvelinois. Cet objectif s'est traduit dès 2015 par la création d'un groupement d'intérêt public, « Yvelines coopération internationale et développement » (YCID), permettant d'inclure dans la gouvernance des actions en direction des acteurs du territoire (accompagnement technique, soutien financier...) tous les acteurs souhaitant y prendre part. Fondé avec 10 membres, son extension est en cours (environ 120 membres à la fin de l'année). YCID inscrit complètement son action dans les axes de la délibération votée, et demeure contrôlé et financé majoritairement par le Département, même si l'accent est désormais mis sur la co-construction des outils de promotion de la coopération en Yvelines ;

- Favoriser une plus grande cohérence et une plus grande lisibilité d'une coopération yvelinoise s'appuyant sur les *compétences départementales* et sur les *atouts de son territoire*. Cet objectif transversal concerne à la fois le Département, dans le cadre de sa coopération décentralisée, et YCID, dans le cadre de l'animation de la dynamique yvelinoise. Il s'agit de relier les principales compétences du Département (action sociale, gestion des collèges...) et la spécificité des acteurs de notre territoire (forte prédominance des associations œuvrant au Sénégal, présence de pôles économiques sectoriels...) avec les actions conduites dans le cadre de la politique « Yvelines, partenaires du développement », et ainsi conduire à une meilleure identification entre notre territoire et son action extérieure institutionnalisée.

La Mission coopération internationale, rattachée au Cabinet du Président, est l'organe de mise en œuvre de la politique. Ses effectifs sont désormais mis à disposition partiellement d'YCID, assurant ainsi une bonne continuité et cohérence des actions. Elle dispose de représentants locaux dans 2 pays (Sénégal, Togo) sous statut de volontaires de solidarité internationale. L'ensemble des activités est financé par une contribution du budget général départemental correspondant à un euro net par an et par habitant.

La nouvelle organisation institutionnelle de la politique « Yvelines, partenaires du développement »





La coopération décentralisée

Selon les estimations du Ministère des affaires étrangères, près de 5 000 collectivités françaises sont engagées dans des actions de coopération dans 145 pays, majoritairement avec des pays du Nord (jumelages). La contribution des collectivités françaises à l'aide publique au développement est évaluée à environ 150 millions d'euros chaque année. Ces chiffres ne sont pas régulièrement mis à jour, et il est probable que le contexte budgétaire plus difficile pour les collectivités, marqué par la diminution des dotations de l'Etat, a pu avoir un impact sur ceux-ci. Dans les Yvelines, YCID a mené un recensement des collectivités (communes et groupements) impliquées dans des actions de coopération : sur 283 collectivités enquêtées, 89 annoncent un partenariat international concernant 165 collectivités étrangères. On dénombre 21 liens avec des collectivités africaines, dont 12 avec le Sénégal.

En 2015, le Département des Yvelines a consacré 1 135 745,98€ à ses actions de coopération décentralisée, et a obtenu pour celles-ci 194 970,26€ de ressources extérieures.

Tableau résumé des coopérations¹

Pays	Nom de la collectivité	Date de début de la coopération	Domaines de coopération effectifs en 2013 et nature des projets mis en œuvre	Dépenses réelles moyennes par le Département²
Bénin	Groupement intercommunal du Mono (6 communes)	2009	Gestion des déchets : stratégie intercommunale visant à intégrer 150 à 200 000 personnes urbaines dans un service de collecte et de traitement des déchets Accès à l'assainissement : construction d'une quarantaine de latrines publiques et mise en gestion Intercommunalité : accompagnement de la réflexion des élus et préparation administrative pour le processus visant à transformer le GI-Mono en EPCI	263 402,36€/an (432 777,04€ en 2015)
Congo	Département de la Cuvette	2009	Gestion de la voirie : création d'une structure indépendante chargée de la propreté et de la maintenance de la voirie urbaine (routes et caniveaux) Accès à la santé : rénovation et mise à niveau des équipements de centres de santé urbains ou ruraux Jeunesse : création et animation d'un pôle d'animation jeunesse (médiathèque, infrastructures sportives, vie associative)	68 151,65€/an (25 907,81€ en 2015)
Liban	Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh (52 communes)	2009	Tourisme : mise en place de la politique touristique de la Fédération s'appuyant sur une Maison régionale du tourisme dotée de personnel et d'outil de communication, et appui aux projets dans le secteur de l'éco-tourisme, notamment à travers des chantiers jeunes de solidarité internationale	58 599,79€/an (80 555,62€ en 2015)
Mali	Cercle de Kadiolo	2012	Jeunesse : cibler la jeunesse 11-20 ans et améliorer ses conditions de scolarisation, son insertion dans la vie professionnelle et son épanouissement culturel et citoyen	52 769,04€/an (519,74€ en 2015)
	Cercle de Kolokani	2012	Agriculture : aménagement du territoire à travers le développement de zones agricoles améliorées et d'infrastructures connexes (pistes, entrepôts...), en particulier la zone du Lac Wegna	20 856,10€/an (15 522,40€ en 2015)
	Région de Mopti (partenariat exceptionnel)	2014 (pour trois ans)	Développement économique : création d'une unité d'alevinage et de pisciculture à Mopti, soutien à la filière locale piscicole	50 000€/an (100 000€ en 2015)

¹ Les données financières qui seront présentées dans les parties suivantes concernent uniquement les dépenses effectivement réalisées dans le cadre des conventions de coopération signées avec les partenaires. Dans le présent tableau, ce sont l'ensemble des dépenses du Département qui sont présentées : elles incluent les subventions versées (qui n'ont pas été intégralement dépensées localement) ainsi que les dépenses effectuées directement par le Département (volontariats de solidarité internationale, billets d'avion...) dont certaines ne sont pas imputées sur le budget « Yvelines, partenaires du développement ».

² Toutes ressources, toutes dépenses YPD, moyenne annuelle, jusqu'en 2015, données 2015 entre parenthèses

Pays	Nom de la collectivité	Date de début de la coopération	Domaines de coopération effectifs en 2013 et nature des projets mis en œuvre	Dépenses réelles moyennes par le Département ²
Sénégal	Région de Matam	2007	Eau et assainissement : équipement de toutes les écoles primaires de la Région en latrines ; études pour l'alimentation en eau potable dans le village de Tata Bathily Inondations : construction d'une digue de protection de la ville d'Ourossogui <i>(la Région a été dissoute en 2015 – un programme régional demeure actif, confié à un opérateur)</i>	120 119,07€/an (70 940,70€ en 2015)
	Département de Matam	2015	Inondations : construction d'une digue de protection de la ville d'Ourossogui Appui institutionnel : appui au fonctionnement et à la formation de l'administration, élaboration du Plan départemental de développement	40 399,40€/an (40 399,40€ en 2015)
	Département de Kanel	2015	Eau et assainissement : études pour l'alimentation en eau potable à Tata Bathily Education : autonomisation financière des établissements scolaires Appui institutionnel : appui au fonctionnement et à la formation de l'administration	34 981,21€/an (34 981,21€ en 2015)
	Département de Podor	2009	Gestion des déchets : mise en place de services locaux de collecte et de traitement des déchets, réalisation d'ouvrages d'intérêt départemental en matière de valorisation des déchets, équipement des structures de santé en incinérateurs à déchets médicaux Appui institutionnel : appui au fonctionnement et à la formation de l'administration, élaboration du Plan départemental de développement <i>(le Département prend la suite du Cadre de concertation des collectivités de Podor)</i>	70 945,11€/an (91 541,44€ en 2015)
	Commune de Guédiawaye (partenariat exceptionnel)	2015 (pour 1 an)	Education : réhabilitation de 4 établissements scolaires dans le cadre de chantiers jeunes internationaux	51 451,15€/an (51 451,15€ en 2015)
Togo	Préfecture de Blitta	2007	Agriculture : structuration des filières locales de production et de commercialisation du riz et du maïs, développement des capacités de coordination du Conseil de Préfecture, et soutien aux infrastructures locales et organismes de production	61 471,67€/an (16 676,41€ en 2015)
	Préfecture des Lacs	2007	Lecture publique : création et animation d'un réseau de lecture publique entre 5 bibliothèques	26 301,08€/an (5 836,27€ en 2015)
	Commune d'Anèho	2007	Assainissement : création d'un service public d'assainissement non-collectif (SPANC) pour une zone pilote de 1 200 personnes environ Education secondaire : construction d'un lycée d'enseignement technique et de formation professionnelle pour environ 200 élèves	124 220,23€/an (106 282,36€ en 2015)

■ Bénin – Groupement intercommunal du Mono

PRESENTATION

Le Groupement intercommunal du Mono (GI-Mono) est une association composée de six communes (Athiémé, Bopa, Comé, Houéyogbé, Grand-Popo, Lokossa) représentant une superficie de 1 605 km² et une population de 450 000 habitants. L'association a été créée en 2010. En 2015 se sont déroulées des élections communales, conduisant à un renouvellement important des exécutifs locaux. En fin d'année, un nouveau président du GI-Mono a été élu en la personne du Maire d'Athiémé, Joseph ANANI.

La convention-cadre de coopération signée pour la période 2012-2015 identifie 5 axes de coopération : organisation et gestion des déchets ménagers, accès à l'eau potable et à l'assainissement, maîtrise des inondations à travers des actions de prévention et de secours, valorisation du patrimoine du Mono à travers le tourisme et la culture, renforcement de l'intercommunalité.

Le Département des Yvelines verse directement sa contribution au GI-Mono : deux comptes bancaires sont utilisés, dont un réservé aux dépenses cofinancées par l'Union européenne. Le GI-Mono n'ayant pas de ressources propres, ce sont les communes membres qui mobilisent la contrepartie locale.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération est fondée sur deux programmes :

- Renforcement institutionnel du Groupement Intercommunal du GI-Mono qui passe notamment par sa transformation en établissement public de coopération intercommunale (EPCI), ainsi que le permet désormais la loi béninoise.
- Gestion intercommunale des déchets urbains des ménages. Il s'agit de concevoir, en collaboration avec les communes membres, un service aux usagers permettant la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers, un regroupement des déchets dans les quartiers dans des conditions sécurisées, puis leur transport vers une décharge finale où les déchets doivent être triés et pour partie valorisés. Ce programme bénéficie d'un soutien financier de la part de l'Union européenne³.

Depuis le départ du Volontaire de solidarité internationale affecté au Bénin fin 2014, c'est la Volontaire au Togo, Marie-Caroline POURCHET-DAVID, qui assure le suivi de cette coopération par des missions régulières au Bénin. Depuis juillet 2015, elle dépend hiérarchiquement d'YCID, et non plus du Département.

ACTIVITES REALISEES EN 2015

Renforcement institutionnel du GI Mono (9 995,85€) :

Ce programme entamé en 2009 vise principalement la transformation de l'association en EPCI tout en accompagnant les moyens de l'équipe du GI-Mono. L'ensemble des actions prévues à ce

³ Financement conjoint avec le programme SPANC de la commune d'Anèho au Togo. Le montant global du programme conjoint est de 2,2 millions d'euros, dont 1,5 million financé par l'UE et 550 000 euros par le Département des Yvelines, de 2012 jusqu'en 2016.

titre ont été réalisées entre 2012 et 2014, il restait à finaliser le paiement des études commandées pour évaluer la faisabilité de la mise en place de l'EPCI (6 097,96€). Le dossier de création de l'EPCI est déposé depuis fin 2014 auprès des services du Ministère de la décentralisation, et le GI-Mono est désormais dans l'attente du décret d'officialisation de sa création en EPCI qui doit être pris en Conseil des ministres. En raison du changement de gouvernement en 2015, et de l'approche des présidentielles, ce décret n'est toujours pas paru.

Afin de renforcer les équipes du GI-Mono et d'accompagner la réflexion des élus, le Département des Yvelines a missionné deux stagiaires de mai à septembre. L'un était en charge de mener des études sur le financement de la filière de gestion des déchets, en explorant diverses voies (fiscalité, redevances, valorisation...). Les résultats de ces études servent aujourd'hui aux discussions entamées avec l'Association internationale des maires francophones (AIMF) pour mettre en place un projet d'amélioration des ressources fiscales au profit du GI-Mono, en passant principalement par les communes. L'autre stage était dédié au renforcement des capacités des ONG de pré-collecte des déchets, et a conduit à l'élaboration de plusieurs outils de gestion (bases abonnés, gestion financière) et à la mise en place de formations pour ces ONG. Les coûts locaux du stage (logement, matériel informatique, frais de fonctionnement) ont été pris en charge par le GI-Mono grâce à la subvention départementale, pour un montant de 3 897,89€.

Gestion intercommunale des déchets urbains ménagers (330 336,74€) :

Le projet est quasiment achevé dans ses grandes lignes : un service de pré-collecte est en place et a été renforcé cette année par du matériel et des formations spécifiques pour les 16 ONG en charge de ce service, les travaux pour les derniers points de regroupement des déchets ont été lancés, deux camions lève-conteneurs ont été acquis... 5 136 abonnés sont recensés (en hausse de 9,3% par rapport à l'année précédente), soit une couverture de la zone urbaine de 54%. Cette collecte représente selon les estimations du GI-Mono 45 000 m3 de déchets.

Toutefois, le blocage constaté fin 2014 pour la création d'une décharge intercommunale demeure cependant toujours présent, et aucune avancée notable sur ce sujet n'a été obtenue cette année, malgré la sollicitation des autorités et l'intervention de plusieurs représentants du Département. Le contexte des campagnes électorales ne facilite pas l'implication dans la durée des élus locaux, malgré des engagements renouvelés de la part des nouveaux élus à mener ce projet à son terme. Près de 400 000€ sont ainsi immobilisés pour cet investissement, dont la quasi-totalité se trouve déjà sur le compte du GI-Mono.

Enfin les activités de sensibilisation de la population, de concertation et d'échanges d'expériences se sont poursuivies, avec notamment la participation d'une délégation du GI-Mono au Sommet Africités qui s'est tenu en fin d'année à Johannesburg. Une évaluation intermédiaire du programme par un auditeur indépendant a été rendue, tandis que l'Union européenne avait missionné dans le même temps un auditeur pour son propre compte qui est venu en fin d'année.

BUDGET EXECUTE

Les communes du Mono et le Département des Yvelines (dont la subvention inclut la participation de l'Union européenne) sont les contributeurs au budget du GI-Mono, ce dernier ne disposant pas de ressources propres.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Renforcement institutionnel	6 097,96€	9 995,85€	Compte coopération ⁴	-0,09€	- 369 325,11 €

⁴ Le « compte coopération » auquel il est fait référence totalise en réalisé les excédents ou déficits de l'année. S'il est négatif, c'est qu'un excédent a été dégagé et sera reporté l'année suivante.

Gestion des déchets (programme UE)	788 337,47€	286 891,33€	Excédents 2014	258 041,00€	258 041,00€
Gestion des déchets (hors programme UE)	54 958,48€	43 445,41€	Département des Yvelines ⁵	527 184,00€	429 888,80€
			Communes du Mono	64 169,00€	18 837,47€
			Ville d'Anèho	0€	3 048,98 €
TOTAL	849 393,91€	340 491,14 €	TOTAL	849 393,91€	340 491,14 €

En raison des retards pris pour l'aménagement de la décharge notamment, les dépenses ont été beaucoup moins élevées que prévues, ce qui conduit le GI-Mono à disposer d'une avance de trésorerie en fin d'année de 369 325€, sans compter les arriérés des communes qu'il doit percevoir en 2016 (45 331€).

Un appel de fonds a été réalisé auprès de l'Union européenne pour le financement des actions en 2015, pour un montant de 180 384,96€.

Hors convention, les dépenses prises en charge par le budget de la politique « Yvelines, partenaires du développement » ont représenté 2 888,24€, correspondant à la partie de l'activité du Volontaire de solidarité internationale affectée au suivi de la coopération Yvelines-Mono entre janvier et juin. Au total, le Département a donc consacré à cette coopération la somme de 432 777,04€ en 2015.

PERSPECTIVES 2016

La validation de la transformation du GI-Mono en EPCI par le Conseil des Ministres est attendue en 2016. L'enjeu tiendra donc à la mise en place effective de cette nouvelle structure.

Concernant la gestion des déchets, il s'agira principalement de mettre en fonction les points de regroupement construits en utilisant de manière provisoire les décharges non aménagées qui existent dans les communes, tout en continuant à suivre l'avancement du dossier de la décharge. Sans perspectives concrètes d'ici le milieu de l'année 2016, et compte-tenu de l'achèvement du financement européen en cette fin d'année, d'autres scénarios devront être étudiés pour permettre un traitement final des déchets dans des conditions acceptables, à défaut de décharge centrale.

Par ailleurs, des discussions ont été engagées avec l'AIMF pour conduire un projet de renforcement des ressources fiscales du Mono : en effet, la mise en service de la décharge et du maillon « transport des déchets » devrait à terme conduire le GI-Mono à supporter un budget global de fonctionnement de près de 290 000€, quand les ressources actuelles mises à disposition par les communes atteignent théoriquement moins de 50 000€ (sans compter qu'elles sont versées avec retard). Sur la base des études faites au cours du stage de l'été 2015, un projet visant d'une part à généraliser la mise en place de la taxe d'enlèvement des ordures, d'autre part à améliorer le calcul et le recouvrement des impôts locaux, pourrait être mené sur une période de trois ans, permettant ainsi aux communes et au GI-Mono de faire face à ces responsabilités financières.

⁵ Les montants attribués au Département des Yvelines comprennent les reliquats positifs des années précédentes ainsi que les subventions nouvellement versées en 2014.

■ Congo – Département de la Cuvette

PRESENTATION

Le Département de la Cuvette est une collectivité locale créée en 2003 représentant une superficie de 10 000 km² pour une population de 160 000 habitants. Le Conseil départemental a été renouvelé en septembre 2014, il est présidé par Chantal YAKO, seule femme au Congo à avoir été portée à la tête d'un exécutif local.

Malgré des premiers contacts plutôt encourageants, les actions de coopération n'ont pu reprendre en raison principalement du « mur budgétaire » auquel s'est heurté le Congo, du fait de la baisse des revenus pétroliers (qui représentent 70% des revenus de l'Etat) : le budget général de l'Etat a été amputé de près d'un tiers, ce dont les transferts aux collectivités ont notamment fait les frais.

La convention-cadre de coopération signée pour la période 2012-2014 identifie 6 axes de coopération : entretien des voiries et propreté dans les centres urbains, amélioration de la qualité du service de santé de proximité, appui au secteur agricole, animation culturelle en particulier en direction des jeunes, appui à l'organisation d'un service d'incendie et de secours décentralisé, et renforcement des capacités de l'institution départementale.

Sur le plan opérationnel, la coopération s'appuie sur une ONG créée en 2009 du nom de Mboka Bopeto : le Département des Yvelines est membre du Conseil d'administration. Elle est chargée par contrat avec le Département de la Cuvette de la réalisation de certaines prestations, comme l'entretien de la voirie d'Owando ou la maintenance des centres de santé de la Cuvette. Il n'y a pas de contrepartie directe de la part du Conseil départemental de la Cuvette à la coopération : il s'engage cependant à assumer le paiement intégral des contrats avec Mboka Bopeto. Le Département des Yvelines verse directement sa contribution au budget de la Cuvette, sur un compte bancaire séparé.

PROGRAMMES EN COURS

Aucune nouvelle convention n'a été signée avec le Département de la Cuvette depuis fin 2014 : des fonds restaient disponibles des précédentes conventions. Ces fonds étaient notamment affectés à :

- L'entretien de la voirie d'Owando. Il s'agissait de régler des factures pour des travaux effectués fin 2013. Toutes les factures ont été réglées en 2014.
- La maintenance et la rénovation des centres de santé de la Cuvette. Un nouveau programme de rénovations légères, comme celui réalisé en 2009, devait conduire à un premier plan d'investissement. Suite aux visites de sites effectuées en 2014, il n'y a eu cependant aucune proposition d'investissement formulée par le Conseil en 2015.
- Le lancement du pôle d'animation jeunesse d'Owando. Près de 70 000€ étaient affectés à une première tranche de travaux, dans le cadre d'une opération qui prévoit la rénovation de deux bâtiments existants (anciens Musée des Arts et Maison de la culture), la construction d'une nouvelle médiathèque, et l'équipement de terrains de sports.

- L'amélioration de la participation des associations aux politiques publiques. Dans le cadre de sa participation au Programme concerté pluri-acteurs du Congo⁶, il était question d'organiser un atelier devant permettre une meilleure participation des organisations communautaires aux procédures de marchés publics de faible montant publiés par le Conseil départemental.

Depuis le départ de la Volontaire représentant le Département des Yvelines fin 2014, non remplacée, il n'existe plus de soutien opérationnel du Département à la mise en œuvre de cette coopération.

ACTIVITES REALISEES EN 2015

Entretien de la voirie d'Owando (12 195,92€) :

Entre août 2014 et septembre 2015, l'association en charge de l'entretien de la voirie d'Owando n'a plus reçu de paiement pour les prestations qu'elle a réalisées pour le compte du Conseil départemental à Owando. En septembre, la dette du Conseil à l'égard de Mboka Bopeto s'élevait à 45 millions de FCFA (près de 70 000€). L'association a dû plusieurs fois mettre ses 20 employés au chômage technique, ne parvenant plus à payer les salaires. En juin 2015, Jean-Marie TETART s'est rendu au Congo à la demande du Président du Conseil départemental des Yvelines pour négocier un protocole de règlement de ces arriérés. Depuis, le Conseil de la Cuvette verse environ 1 500€ par mois à Mboka Bopeto, ce qui ne permet toujours pas de payer l'intégralité des salaires, mais qui a conduit toutefois à la reprise du travail. Dans le cadre de ce protocole, le Département des Yvelines s'était quant à lui engagé à libérer les fonds qui se trouvaient sur le compte dédié à la coopération (12 195,92€) pour financer le renouvellement du matériel et l'achat d'un nouveau camion que Mboka Bopeto n'était plus en mesure de financer avec ses réserves. Malgré cette ouverture, le Département de la Cuvette n'a pas été en mesure de tenir ses autres engagements, mettant l'association Mboka Bopeto dans une situation de plus en plus compliquée.

Pôle d'animation jeunesse d'Owando (0€).

Malgré le contexte difficile dans lequel se trouvait la coopération, le Département des Yvelines a fait montre de sa bonne volonté en continuant à financer la préparation du projet de Pôle d'animation jeunesse à Owando. Si les études et travaux de rénovation sont bloqués, le Département a contractualisé avec l'association Tudo Bom !, qui réunit des anciens élèves de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles (ENSA-V) pour la réalisation du nouveau bâtiment du pôle (médiathèque) qui sera construit en matériaux traditionnels et s'inspirera des architectures vernaculaires. Une première phase d'étude a donc été conduite, incluant une mission de terrain, au terme de laquelle un rapport d'esquisse architecturale a été remis au Département des Yvelines.

Appui institutionnel (0€).

A la demande du Conseil de la Cuvette, le Département a pris en charge le séjour en France de la Secrétaire générale de la ville d'Owando, dans le cadre d'un stage de formation et d'observation. Ce stage s'est déroulé en deux semaines, au cours de laquelle elle a été accueillie par les services de la ville de Houdan, de la Communauté de communes du Pays Houdanais, au territoire d'action sociale du Mantois, à Ingénieur'Y, et à l'Université des Maires des Yvelines. Cette dépense n'a pas été financée dans le cadre de la convention.

⁶ Voir rubrique « Partenariats en lien avec la coopération décentralisée »

La convention de coopération signée fin 2014 ne comprend que les engagements du Département des Yvelines, seul contributeur. La contrepartie du Département de la Cuvette est normalement apportée dans le cadre des contrats de service passés avec Mboka Bopeto, dont le montant n'est pas inscrit dans les conventions. Dans le cadre du protocole signé suite à la mission de Jean-Marie TETART en juin, le Département avait accepté d'annuler une dette de 11 094,53€ du Conseil départemental de la Cuvette à son égard, contractée les années précédentes (avances faites à Mboka Bopeto, que la Cuvette aurait dû rembourser sur le compte séparé).

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Route et propreté urbaine	0 €	12 195,92 €	Compte coopération	0,00 €	-1 046,62 €
Santé	41 271,56 €	- €	Excédents 2014	13 242,54 €	13 242,54 €
Jeunesse	68 602,00 €	- €	Dette Conseil Cuvette 2014	11 094,53 €	11 094,53 €
Gouvernance	3 000,00 €	- €	Département des Yvelines	88 536,20 €	- €
Annulation de dette	0 €	11 094,53 €			
TOTAL	112 873,57 €	23 290,45 €	TOTAL	112 873,26 €	23 290,45 €

Au 31 décembre, le Département de la Cuvette disposait d'une avance de 1046€ pour financer la poursuite des activités en 2016. Il est à noter que le Département n'a encore pas versé sa contribution prévue par la convention 2014-1 (88 536,20€), ayant stipulé dans le protocole signé en juin que celui-ci n'interviendrait qu'au terme de la régularisation des impayés à l'égard de Mboka Bopeto.

Hors convention, le Département des Yvelines a pris en charge la mission de Jean-Marie TETART en juin 2015 (6 195,69€), les frais de séjours en France de la Secrétaire générale d'Owando (1 272,12€), ainsi que la première étape du partenariat avec l'association Tudo Bom ! (18 470€). Au total, il a donc consacré à cette coopération 25 907,81€ en 2015.

PERSPECTIVES 2016

Par courrier officiel, le Département des Yvelines a demandé au Conseil départemental de la Cuvette de le tenir informé de la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre du protocole d'accord signé en juin 2015, afin de pouvoir reprendre sereinement les activités prévues. Malgré une mission en décembre 2015, aucune information tangible ne permet à ce jour de penser que le Département puisse tenir ses engagements. Dans l'attente d'une clarification de la situation, les projets ont donc été suspendus.

■ Liban – Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftough

PRESENTATION

La Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftough est une intercommunalité de 52 communes représentant une superficie de 300 km² pour une population de 200 000 habitants. Le Conseil de la Fédération a été élu en 2013 dans la continuité des élections municipales. Il est présidé par le Maire de Zouk Mikail, Nouhad NAUFAL.

La convention-cadre de coopération signée pour la période 2013-2015 identifie 3 axes de coopération : le développement d'une politique touristique et de projets destinés à mettre en valeur le patrimoine local, la conservation et la valorisation du patrimoine naturel, historique et immatériel (savoir-faire traditionnels notamment), et la promotion des échanges culturels avec les Yvelines.

Une Maison régionale du tourisme a été fondée en 2012 sous la forme d'un service de la Fédération, qui doit être le vecteur opérationnel de la coopération. Sur le plan financier, le Département verse sa contribution au budget de la Fédération, sur un compte séparé. La Fédération apporte une contrepartie locale sous la forme d'une prise en charge du salaire du Responsable de la Maison régionale du tourisme. Les municipalités membres, dont certaines bénéficient de projets conduits dans le cadre de chantiers jeunes, peuvent également être amenées à contribuer ponctuellement.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'est articulée autour de trois programmes en 2015 :

- L'accompagnement de la Maison régionale du tourisme. Il s'agit de renforcer ses capacités administratives, de planification et de coordination, pour en faire le moteur du développement touristique de la Fédération.
- L'aménagement de sentiers de randonnée pédestre, qui doivent participer au développement du tourisme vert dans la Fédération. Ces aménagements sont réalisés dans le cadre de chantiers jeunes de solidarité internationale avec de jeunes Yvelinois.
- La mise en œuvre du projet « Vie à l'ancienne », consistant en l'aménagement de gîtes d'étapes de nature « rustique » dans une vallée de la Fédération, et l'animation d'un point local d'information touristique. Ce projet est la continuation d'un programme financé par l'Union européenne qui a permis la réhabilitation des bâtiments. Le projet « Vie à l'ancienne » bénéficie d'un soutien financier du Ministère de l'intérieur⁷ accordé fin 2012.

La mise en œuvre de ces programmes est réalisée par le Responsable de la Maison régionale du tourisme. Il peut bénéficier du concours des communes qui accueillent les chantiers jeunes, ainsi que de celui du Comité départemental de la randonnée pédestre des Yvelines (Codérando78), et d'Yvelines Tourisme.

⁷ Dans le cadre du programme 301 « coopération et migration ». Ce financement de 50 000€ a été acquis grâce à la participation d'une association de la diaspora libanaise basée à Montigny-le-Bretonneux. Le coût prévisionnel global du projet est de 118 000€.

Maison régionale du Tourisme (20 079,96€) :

Ce programme comprenait en 2015 la poursuite de la réalisation d'un schéma directeur de la randonnée pédestre dans le Kesrouan-Ftouh, entamée en 2014, dont la vocation sera de servir à la fois d'outil de planification pour le développement des itinéraires de randonnée et d'outil de promotion ; la participation à des évènements locaux pour promouvoir le tourisme local et les produits du terroir ; l'achat d'un véhicule de service pour le responsable de la Maison du tourisme (MRT), et la prise en compte des frais de fonctionnement de la MRT. Fin 2015, le schéma était presque achevé, mais hormis les dépenses courantes de fonctionnement de la MRT, aucune autre dépense n'était encore engagée.

Aménagement de sentiers de randonnée (58 661,15€) :

Dans la continuité des travaux entamés en 2013 et 2014 pour l'aménagement du Sentier des sources à Kfour, une extension a été réalisée au cours de l'été 2015 dans le cadre d'un chantier jeunes international qui s'est déroulé du 31 juillet au 24 août, avec la participation de 8 jeunes yvelinois et 23 scouts libanais. Les jeunes ont contribué à l'aménagement de 1,9 km de sentier, portant la longueur totale du Sentier des sources à 6,6 km. Le Président du Conseil départemental des Yvelines s'était rendu sur place pour l'inauguration du sentier. Par ailleurs, deux nouvelles fiches d'itinéraires de randonnée ont été publiées par la MRT, et une étude d'aménagement sur un nouveau sentier à Ajaaltoun a été lancée.

Vie à l'ancienne (73 676,77€) :

Ce programme est désormais presque achevé : les travaux de viabilisation des trois gîtes à Qleeiat se sont terminés et leur équipement ainsi que celui du point d'information touristique de Rayfoun est presque complet, quelques achats restaient à faire en fin d'année. Deux conventions de gestion de ces sites ont été conclues entre la Fédération et une association locale. Suite à la mission du Codérando78 fin 2014, un topoguide permettant de réunir toutes les fiches de randonnées éditées par la Fédération a été mis au point, et une brochure de promotion du tourisme vert dans le Kesrouan-Ftouh a été publiée. Enfin, un stage d'observation de deux semaines pour le Responsable de la MRT a été organisé en décembre dans les Yvelines, qui lui a permis de découvrir le fonctionnement d'Yvelines tourisme, de l'Office de tourisme du Pays Houdanais, de la délégation régionale de la fédération française de randonnée pédestre et du Parc régional du Vexin Français.



Le Président Pierre Bédier, lors de l'inauguration des gîtes de Qleeiat en juin 2015

BUDGET EXECUTE

La Fédération prend en charge directement le salaire du Responsable de la MRT, en tant que contrepartie locale, cette dépense est retracée ici mais n'apparaît pas sur le compte bancaire dédié à la coopération.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Maison régionale du tourisme	49 636,00€	20 079,96 €	Compte Yvelines-Kesrouan	- €	- 15 810,20 €
Aménagement de sentiers	83 505,00 €	58 661,15 €	Excédents 2014	76 626,00 €	76 626,00 €
Vie à l'ancienne	87 453,00 €	73 676,77 €	Département des Yvelines	121 544,00 €	70 412,80 €
			Fédération Kesrouan-Ftough	22 425,00 €	21 189,29 €
TOTAL	220 595,00 €	152 417,89 €	TOTAL	220 595,00 €	152 417,89 €

Au 31 décembre, la Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftough disposait d'une avance de 15 810,20€ pour financer la poursuite des activités en 2015, et le Département des Yvelines est encore engagé à hauteur de 51 131,20€ dans le cadre des conventions signées.

Hors convention, le Département a pris en charge 10 142,82€, correspondant aux frais de stage pour le responsable de la MRT (billet d'avion et hébergement), à un billet d'avion pour le Président de l'association de la diaspora libanaise partenaire du projet « Vie à l'ancienne », et aux frais de formation des jeunes yvelinois avant leur départ au Liban par le Codérando78. Au total, il a donc consacré à cette coopération 80 555,62€ en 2015.

PERSPECTIVES 2016

Le Schéma directeur de la randonnée pédestre qui devrait être adopté en fin de premier semestre fournira un cadre de planification et d'aménagement pour les futurs sentiers. Un à deux sentiers pourraient être réalisés cette année, mais sans le concours de jeunes yvelinois. Le projet « Vie à l'ancienne » devrait pouvoir être finalisé au cours du premier semestre également et faire l'objet d'un rapport au Ministère des affaires étrangères.

■ Mali – Cercle de Kadiolo

PRESENTATION

Le Cercle de Kadiolo est une collectivité locale créée en 1992 représentant une superficie de 5 375 km² pour une population de 330 000 habitants. Le Conseil de Cercle a été élu en 2009 et est présidé par Moulaye DIABATE. La situation au Mali est marquée par l'environnement post-crise, qui n'a pas trop altéré le fonctionnement de la collectivité, mais qui a empêché toute mission de terrain du Département des Yvelines. Des élections locales, annoncées pour l'automne 2014 et depuis lors toujours reportées, conduisent à un ralentissement des activités.

La convention-cadre de coopération signée pour la période 2012-2014 porte sur un thème structurant, les jeunes de 12 à 20 ans, et se décline en quatre axes : l'amélioration des conditions d'enseignement dans le secondaire⁸, l'accompagnement des jeunes déscolarisés et des jeunes mères en vue de leur insertion professionnelle, l'insertion sociale, culturelle et politique des jeunes dans la vie adulte, et le renforcement des capacités du Cercle en matière de politique jeunesse.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'est articulée autour de quatre programmes en 2015 :

- L'amélioration des conditions d'enseignement dans les établissements secondaires. Il s'agit essentiellement d'opérations destinées à doter les établissements d'un accès à l'eau et à l'assainissement, de sécuriser les élèves (clôture), et de compléter l'équipement en mobilier et fournitures.
- L'insertion sociale, culturelle et sportive des jeunes. Les actions visent à contribuer à la formation des jeunes aux enjeux de société, et à leur proposer davantage d'activités leur permettant de s'investir en dehors du cadre scolaire.
- L'insertion professionnelle des jeunes. Les actions envisagées visent à établir une stratégie à l'échelle du Cercle en vue de favoriser l'emploi des jeunes déscolarisés et des jeunes mères en particulier.
- Le renforcement des capacités du Cercle. Il s'agit autant d'un renforcement des compétences des élus et agents que d'améliorer les moyens matériels d'exercice des missions du Cercle.

La mise en œuvre de ces programmes est principalement réalisée par le Secrétaire général du Cercle.

ACTIVITES REALISEES EN 2015

Amélioration des conditions d'enseignement dans les établissements secondaires (41 731,90€) :

Hormis le paiement des retenues de garantie sur les ouvrages réalisés l'an passé (1 770,96€), les dépenses enregistrées en 2015 ont porté sur le financement d'un forage à énergie solaire pour un Lycée (et les études techniques préalables), et sur le raccordement de la Maison des jeunes de Kadiolo au réseau d'eau. Par ailleurs, une étude portant sur le diagnostic de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les établissements d'enseignement du Cercle a été lancée (non achevée fin

⁸ Au démarrage du programme, les Cercles avaient la compétence de gestion des seconds cycles (collèges). Suite à une réforme intervenue en 2013, la gestion des lycées leur est désormais aussi dévolue.

2015), qui pourra servir de base à une recherche conjointe de financement entre le Département des Yvelines et le Cercle.

Insertion sociale, culturelle et sportive des jeunes (7 889,24€) :

Ce programme a donné lieu à l'organisation d'une nouvelle semaine culturelle et sportive annuelle organisée par le Cercle, qui a réuni des jeunes scolaires de 11 à 20 ans venant des établissements secondaires et professionnels des 9 communes du Cercle du Cercle pour des challenges de culture générale et des activités sportives (11 catégories). Cet évènement a attiré cette année près de 400 jeunes. En revanche, l'étude qui doit être conduite pour définir les contours d'une politique culturelle et sportive pour le Cercle et ses modalités d'intervention n'est toujours pas lancée.

Insertion professionnelle des jeunes (0€)

Cet axe n'a pas été développé en 2015, l'étude visant à dresser la liste des dispositifs et acteurs de l'insertion professionnelle des jeunes n'étant toujours pas réalisée.

Renforcement des capacités du Cercle (4 439,85€) :

Outre les soldes de paiement des matériels informatiques achetés l'année dernière, il a été procédé au raccordement des bâtiments de l'Hôtel de cercle au réseau d'eau potable de Kadiolo.

BUDGET EXECUTE

Le Département des Yvelines contribue à hauteur de 95% des dépenses (prévisionnelles et réalisées). La subvention départementale est versée directement sur le budget général du Cercle, auprès du Trésor public malien, les lignes budgétaires spécifiques pour les activités de coopération y sont clairement identifiées.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Amélioration des conditions enseignement	59 700,96 €	41 731,90 €	Compte Yvelines-Kadiolo	0,00 €	-39 848,79 €
Animation sociale, culturelle et sport	29 231,79 €	7 889,24 €	Excédents 2014	88 283,78 €	88 283,78 €
Renforcement capacité cercle	5 015,64 €	4 439,85 €	Département des Yvelines	21 381,60 €	- €
Insertion professionnelle	21 343,00 €	- €	Cercle Kadiolo	5 626,00 €	5 626,00 €
TOTAL	115 291,38 €	54 060,99 €	TOTAL	115 291,38 €	54 060,99 €

Au 31 décembre, le Cercle de Kadiolo disposait d'un reliquat de subvention de 39 848,79€ de la part du Département des Yvelines. Le Département des Yvelines est encore engagé à hauteur de 21 381,60€.

Hors convention, le Département a pris en charge 519,74€ de frais d'hébergement pour la venue d'une délégation de Kadiolo à l'Université des Maires des Yvelines en octobre, toutefois cette mission a dû être annulée au dernier moment et les frais n'ont pu être récupérés. Au total, il a donc consacré à cette coopération 519,74€ en 2015.

PERSPECTIVES 2016

Les efforts devront se concentrer sur la finalisation des trois études (eau et assainissement dans les établissements scolaires, insertion professionnelle des jeunes et politique sportive et culturelle) afin de pouvoir jeter les bases d'une éventuelle nouvelle convention-cadre. Il est projeté que l'une des missions confiée au prochain stagiaire de la Mission coopération internationale soit d'élaborer un dossier de demande de financement auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie afin de mobiliser des fonds pour fournir l'eau et l'assainissement à des établissements scolaires prioritaires.

■ Mali – Cercle de Kolokani

PRESENTATION

Le Cercle de Kolokani est une collectivité locale créée en 1992 représentant une superficie de 14 380 km² pour une population de 250 000 habitants. Le Conseil de Cercle a été élu en 2009 et est présidé par Djadji DIARRA. Le constat sur la situation au Mali fait pour le Cercle de Kadiolo est identique ici.

La convention-cadre de coopération signée pour la période 2012-2014 porte sur un thème structurant, le secteur primaire de production (agriculture, élevage...), et se décline en quatre axes : la mise en valeur du potentiel hydrique, l'aménagement de zones de production, l'écoulement des productions primaires, et la sécurité alimentaire.

PROGRAMMES EN COURS

L'année 2015 a été quasi-intégralement consacrée à l'étude de l'aménagement de la zone de Wegna, du nom d'un lac se trouvant au Sud-Ouest du Cercle et présentant de l'avis de tous les observateurs et des acteurs locaux le plus grand potentiel de production agricole de la région. Afin de réaliser cette étude, un marché a été conclu fin 2014 par le Département avec une ONG française, le CIDR, qui a formé un consortium incluant un bureau d'études spécialisé sur l'hydrologie (CEREG), la SAFER Ile-de-France pour les questions foncières et cartographiques, et un relais local avec l'ONG malienne ICD. Le marché est conclu pour une période de 18 mois et comprend trois étapes : une phase de diagnostic et d'orientation, une phase d'études de faisabilité détaillées, et une phase de mobilisation des financements. Le coût prévisionnel du marché conclu avec le CIDR atteint 83 752€ (dont 58 755€ pour la phase 1), financé directement par le Département (hors convention).

Par ailleurs, et afin de permettre au Cercle de Kolokani de disposer des moyens adéquats pour superviser l'étude et prendre part aux activités prévues par l'étude, des fonds ont été alloués par convention au Cercle pour lui permettre d'acquérir un véhicule, du matériel informatique, et financer les ateliers de travail dans le cadre de l'étude.

ACTIVITES REALISEES EN 2015

Aménagement du parc à bétail de Kolokani (2 054,52€) :

Ce parc à bétail a été financé dans le cadre des conventions précédentes, et livré en 2014. Un solde restait à verser à l'entrepreneur chargé des travaux.

Aménagement du lac Wegna (2 045,10€) :

La première phase du marché s'est déroulée pendant l'année 2015, mais ce déroulement a été fortement affecté par la situation sécuritaire et les nouveaux attentats perpétrés en début d'année : le Ministère des affaires étrangères a formellement interdit tout déplacement en dehors de Bamako, et la direction de la SAFER a indiqué qu'elle ne serait plus en mesure de déléguer une équipe de travail pour se rendre au Mali. De ce fait, il a fallu trouver d'autres modes d'organisation de l'étude, générant d'importants retards. Cette phase devait initialement durer 6 mois, elle aura ainsi pris un an, et le rapport d'étude n'était pas encore remis fin 2015. Le CIDR a pu néanmoins mobiliser une personne qui s'est rendue deux fois au Mali, et trois sessions de travail se sont déroulées en France. Le processus a été tout de même très participatif, largement ouvert aux collectivités, services de l'Etat et groupes d'intérêt (pêcheurs, agriculteurs...) concernés par les

hypothèses d'aménagement. Les données recueillies par le CEREG ont mis en évidence que le principal facteur de risque dans la zone concernait le comblement du lac, diminuant la disponibilité en eau, phénomène accentué par la baisse tendancielle des pluies dans la région. Avant de pouvoir créer des aménagements économiques, la priorité doit donc être la restauration des équilibres hydrologiques pour assurer la disponibilité à long terme de la ressource. Plusieurs scénarios ont été étudiés et discutés avec les parties prenantes : il en ressort au final qu'une phase pilote d'aménagement, permettant surtout de réorganiser les activités existantes en tenant compte des zones à protéger, pourrait constituer une première étape, avant de s'engager dans des ambitions plus vastes de création de richesse.

Appui institutionnel (0€).

Ni le véhicule, ni le matériel informatique et la connexion de l'hôtel de Cercle au réseau téléphonique n'ont été réalisés en 2015.

BUDGET EXECUTE

Le Département des Yvelines contribue à hauteur de 95% des dépenses (prévisionnelles et réalisées), le Cercle de Kolokani prend en charge sur ces ressources propres la différence au titre de la contrepartie locale. La subvention départementale est versée directement sur le budget général du Cercle auprès du Trésor public malien.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Complexe de vente du bétail	0,00 €	2 054,52 €	Compte Yvelines-Kolokani	0 €	-16 815,78€
Aménagement du Lac Wegna	3 293,00 €	2 0145,10 €	Excédents 2014	579,00 €	579,00 €
Appui institutionnel	21 503,00 €		Département des Yvelines	19 403,00 €	15 522,40 €
Appui institutionnel	21 503,00		Cercle de Kolokani	4 814,00 €	4 814,00 €
TOTAL	24 796,00 €	4 099,62 €	TOTAL	24 796,00 €	4 099,62 €

Au 31 décembre, le Cercle de Kolokani disposait d'une trésorerie disponible de 16 815,78€, et le Département restait engagé à hauteur de 3 880,60€.

La première tranche du marché conclu par le Département avec le CIDR, représentant 58 755€, a été engagée sur le budget 2015 mais aucune dépense n'a été faite, le rapport définitif n'ayant pas encore été livré. Cette dépense est effectuée hors convention. Au total, le Département aura donc dépensé pour cette coopération 15 522,40€ en 2015.

PERSPECTIVES 2016

Les études d'approfondissement devraient être engagées cette année, mais le CIDR ayant annoncé son intention de ne pas s'engager au-delà de la phase 2 du marché, il sera alors nécessaire d'identifier un nouvel opérateur susceptible de porter le projet dans sa phase opérationnelle (et d'aller mobiliser les financements). Une approche par Caritas a déjà été faite, les discussions devraient donc s'engager en 2016.

■ Sénégal – Région de Matam

PRESENTATION

La Région de Matam est une collectivité locale créée en 2002 représentant une superficie de 29 616 km² pour une population de 550 000 habitants. Le Conseil régional a été élu en 2009. Avec l'adoption d'une nouvelle étape de la décentralisation fin 2013, les régions ont été supprimées en juin 2014 et remplacées par des départements. Le Département des Yvelines a ainsi contractualisé avec deux des trois départements (Kanel et Matam) érigés sur le territoire de l'ancienne région.

Si les projets en cours et les financements associés ont pu être pour la plupart répartis entre ces deux nouvelles collectivités, un programme d'envergure régionale, « Pas d'école sans latrines, 100 latrines pour les écoles » est demeuré « orphelin » de maître d'ouvrage. En accord avec les trois départements (Kanel, Matam et Ranérou), le Département des Yvelines a donc confié à un opérateur franco-sénégalais, l'ONG ADOS, la poursuite et l'achèvement de ce programme qui aura duré trois ans dans les trois départements.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'est articulée autour du programme « Pas d'école sans latrines, 100 latrines pour les écoles » en 2015, s'inscrivant dans la continuité du programme mis en œuvre avant la disparition de la Région, et s'appuyant sur la convention-cadre signée en mai 2012 entre le Département des Yvelines, la Région de Matam et la FADERMA, autour de quatre volets :

- L'actualisation des sites des écoles bénéficiaires en collaboration avec les Inspections de l'éducation et de la formation de Matam, Kanel et Ranérou (30 écoles concernées, réparties sur les 3 Départements) ;
- La construction des blocs sanitaires. S'il existe un forage dans l'école ou une borne-fontaine, le raccordement est fait directement. S'il n'y en a pas, un fût en plastique est fourni et suspendu sur une structure métallique et raccordé au bloc sanitaire ;
- La formation des comités de gestion et d'entretien des blocs sanitaires, entre le commencement des travaux et leur achèvement. Elle est assurée en collaboration avec la brigade d'hygiène et l'Inspection de l'éducation et de la formation et permet aux enseignants de comprendre les conditions de gestion et d'entretien des blocs sanitaires et d'en définir les moyens pratiques ;
- La sensibilisation des élèves assurée par les enseignants pour l'entretien permanent des blocs sanitaires à travers des leçons théoriques et pratiques en fonction des outils utilisés au cours des formations.

ACTIVITES REALISEES EN 2015

Pas d'écoles sans latrines, 100 latrines pour les écoles (78 758,34€) :

Une convention de financement portant sur la période 2015-2016 a été signée entre le Département des Yvelines et l'Association Ardèche Drôme Ouro-Sogui Sénégal (ADOS) le 28 août 2015 pour la « mise en œuvre du programme d'équipements latrines des écoles primaires de la Région de Matam ». La maîtrise d'ouvrage du programme relève de l'Inspection de l'éducation et de la formation de la Région de Matam qui supervise un comité de pilotage composé d'un représentant des trois Départements. L'Association ADOS est le maître d'œuvre du programme et

assure à ce titre l'organisation, la coordination et la mise en œuvre des différentes activités. L'entreprise Rich Man, qui avait déjà réalisé les travaux au titre de la première tranche, a été sélectionnée suite à un appel d'offres. Une actualisation des sites bénéficiaires de cette seconde phase a été réalisée pour confirmer les choix réalisés, 29 écoles ont finalement été retenues pour 30 blocs sanitaires, s'ajoutant au 47 ouvrages réalisés lors de la période précédente (phase 1). Les travaux de construction étaient presque achevés au 31 décembre.



La présence de toilettes à l'école a des incidences importantes sur la scolarisation des filles

BUDGET EXECUTE

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Pas d'école sans latrines	121 129,00 €	78 758,34 €	Compte Yvelines-ADOS	- €	- 34 488,36 €
			Département des Yvelines	78 823,00 €	70 940,70 €
			Excédents 2014	42 306,00 €	42 306,00 €
TOTAL	121 129,00 €	78 758,34 €	TOTAL	121 129,00 €	78 758,34 €

Au 31 décembre, le compte dédié au programme ouvert par ADOS disposait d'une disponibilité financière de 34 488,36€. Le Département des Yvelines doit encore verser à l'association le solde de la convention 2015-2016, représentant un montant de 7 882,30€.

PERSPECTIVES 2016

L'opérateur ADOS, en lien avec les partenaires locaux (Conseils départementaux, Inspection d'éducation, comités de gestion,...), devrait pouvoir procéder à la réception provisoire des travaux au mois de février 2016, finaliser les outils pédagogiques et réaliser les séances de sensibilisation dans les écoles bénéficiaires du programme au cours du premier semestre. Un atelier sur l'harmonisation des outils de sensibilisation doit se tenir en janvier pour validation par les acteurs de la plateforme régionale de l'eau et de l'assainissement de Matam.

■ Sénégal – Département de Kanel

PRESENTATION

Dans le cadre de la réforme sur la décentralisation au Sénégal, mise en œuvre par la loi 2013-10 du 28 décembre 2013, qui a conduit à la suppression des Régions, à la communalisation intégrale du territoire et à l'érection de l'échelle départementale en collectivité locale, le Conseil départemental de Kanel est devenu le partenaire institutionnel du Département des Yvelines. Le Département de Kanel est une collectivité locale créée en 2014 comprenant une population de 209 600 habitants. Le Conseil départemental, présidé par Abdoulaye ANNE, a été élu en 2014.

La convention-cadre de coopération a été signée le 25 juin 2015 pour une durée de cinq ans. Elle porte sur les trois nouveaux axes de coopération proposés par le Département des Yvelines (appui institutionnel, appui à la recherche de financements, appui à la mobilisation des ressources locales), ainsi que sur la continuité des engagements initiés avant 2015 avec la Région de Matam, c'est-à-dire pour ce qui concerne le Département de Kanel : le programme « Eau, source de vie et de développement », à travers la réalisation d'un forage à Tata Bathily.

Une Commission coopération décentralisée a été mise en place ; le Secrétaire général du Conseil, Mame Moussa CISSE, assure la mise en œuvre technique des actions menées dans le cadre de la coopération dont le suivi politique est effectué par le Président de la Commission Idy NIANG, en lien avec les représentants du Département au Sénégal, Edgar TOHOUEGNON et Isabelle HOUSSOU.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'est articulée autour de quatre programmes en 2015 :

- Finalisation des études de faisabilité pour l'adduction d'eau de Tata Bathily.
- Autonomisation financière des établissements scolaires.
- Appui aux services du Conseil départemental.
- Appui à la recherche de financements via une formation.

ACTIVITES REALISEES EN 2015

Forage d'essai de Tata Bathily (0€) :

L'année 2015 devait permettre de confirmer la disponibilité de la ressource en eau et la faisabilité d'une desserte des villages voisins. Un appel d'offres a été lancé au second semestre 2015, permettant la sélection de l'entreprise FORAMAT, domiciliée à Thiès, pour une signature du contrat avec le Département de Kanel le 14 décembre 2015, et un démarrage des travaux prévu au début de l'année 2016.

Autonomisation financière des établissements scolaires (0€) :

En vue de répondre à l'enjeu de l'entretien des infrastructures scolaires, auxquelles les migrants consacrent des sommes importantes pour leur construction ou leur extension, les partenaires ont jugé pertinent d'envisager la création de ressources additionnelles destinées à contribuer aux charges de fonctionnement des établissements et à l'entretien des infrastructures. En 2015, ils ont souhaité expérimenter la mise en place d'un potager scolaire dans le collège-lycée de Ngano, afin

d'affecter les recettes des ventes de produits agricoles au budget de fonctionnement de l'établissement. Le Département de Kanel s'est fait assister du chef départemental de l'agriculture pour la définition et la rédaction de cette expérimentation, puis a fait appel à un agent d'un organisme agricole étatique en lien avec le principal de l'établissement. A la fin de l'année 2015, si des propositions ont pu être émises, un travail supplémentaire de définition du projet a été demandé, retardant l'engagement de cette action.

Appui aux ressources humaines du Conseil (0€) :

Un chargé d'appui aux projets et à la recherche de financements externes, a été recruté pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} septembre. La contribution des Yvelines correspondait pour les 12 premiers mois à 50% du salaire brut, et à 25% pour les 12 mois suivants. L'agent recruté étant tombé rapidement malade après sa prise de poste, il n'a pas réellement commencé à travailler sur ses missions en 2015 (sa rémunération sera versée pour deux mois, en 2016).

Formation à la recherche de financements (0€) :

Une formation a été organisée en décembre au bénéfice des élus et du personnel du Département dans le domaine de la recherche de financements extérieurs, en partenariat avec l'association sénégalaise « La Maison des Yvelines » représentant YCID au Sénégal, avec la participation de représentants des Départements de Podor et de Matam, autres partenaires du Département des Yvelines. La formation a été donnée par l'ONG française Le Partenariat, basée à Saint-Louis, dans le cadre d'un marché passé avec la Maison des Yvelines. Le paiement sera effectué en 2016.

BUDGET EXECUTE

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Forage Tata Bathily	29 729,00 €	- €	Compte Yvelines-Kanel	- €	-48 560,00 €
Appui à la mobilisation des ressources locales	4 025,00 €	- €	Département des Yvelines	36 287,00 €	29 029,60 €
Appui institutionnel	12 806,00 €	- €	Département de Kanel	6 403,00 €	6 403,00 €
Appui à la recherche de financement	2 000,00 €	- €	Reliquat coopération CR Matam	5 869,37 €	5 869,37 €
TOTAL	48 560,00 €	0,00 €	TOTAL	48 560,00 €	0,00 €

Au 31 décembre, aucune dépense n'avait encore été faite sur le compte dédié à la coopération décentralisée, la totalité des ressources (48 560€) restait donc encore disponible. Le Département des Yvelines doit encore verser au Département de Kanel le solde de la convention 2015-1, représentant un montant total de 7 257,40€.

Le Département a par ailleurs financé entre janvier et juin le poste de volontaire affecté au suivi de cette coopération, ainsi que la prise en charge du séjour de la délégation de Kanel venue en France pour une mission de travail. Au total, 34 981,21€ ont été dépensés par les Yvelines en 2015 pour cette coopération.

PERSPECTIVES 2016

Les orientations de la coopération engagées en 2015 devront se poursuivre (fin des travaux du forage de Tata Bathily et confirmation ou non de la disponibilité de la ressource, mise en œuvre effective de l'expérimentation de potager scolaire, mise à disposition d'un chargé d'appui au Conseil départemental de Kanel). Une nouvelle formation devrait être proposée en 2016 par la Maison des Yvelines au bénéfice des trois collectivités partenaires du Département des Yvelines. Le Département de Kanel souhaite élaborer son Plan départemental de développement et sera appuyé en ce sens par le Département des Yvelines.

■ Sénégal – Département de Matam

PRESENTATION

Dans la même configuration que pour le Département de Kanel, dans le cadre de la réforme sur la décentralisation au Sénégal, le Conseil départemental de Matam est devenu le partenaire institutionnel du Département des Yvelines. Le Département de Matam est une collectivité locale créée en 2014 comprenant une population de 276 500 habitants. Le Conseil départemental, présidé par Amadou Djibril DIALLO, a été élu en 2014.

La convention-cadre de coopération a été signée le 25 juin 2015 pour une durée de cinq ans. Elle porte sur deux des trois nouveaux axes de coopération proposés par le Département des Yvelines (appui institutionnel, et appui à la recherche de financements), ainsi que sur la continuité des engagements initiés avant 2015 avec la Région de Matam, c'est-à-dire pour ce qui concerne le Département de Matam : le programme « Eau, source de vie et de développement » à travers la protection d'Ourossogui contre les inondations.

Une Commission coopération décentralisée a été mise en place ; le chargé de coopération du Conseil Hamidou Sidy SOW, travaille en lien avec les représentants du Département au Sénégal, Edgar TOHOUEGNON et Isabelle HOUESOU.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'est articulée autour de trois programmes en 2015 :

- La poursuite du programme de protection de la Ville d'Ourossogui contre les inondations.
- L'appui à la recherche de financements via une formation.
- L'appui institutionnel par une aide à la définition du Plan départemental de développement et une dotation en matériel pour le fonctionnement des services du Conseil départemental de Matam.

ACTIVITES REALISEES EN 2015

Protection de la Ville d'Ourossogui contre les inondations (70 793,97€) :

Ce programme, initié depuis 2008 dans le cadre de la coopération avec la Région de Matam implique de trouver des réponses appropriées au problème récurrent d'inondation de la zone à chaque saison des pluies. La solution identifiée permettra de traiter une partie du problème à travers la réhabilitation d'une partie de la digue sur tout son linéaire et la réalisation d'un ouvrage en gabions pour le laminage des eaux en amont de la zone afin de contrôler les écoulements en provenance du versant.

Ce programme est mis en œuvre avec l'appui technique de la délégation yvelinoise de l'association AGIRabcd, dans le cadre d'une convention avec le Département des Yvelines. En raison des lenteurs administratives subies par les partenaires en 2014 (durée d'enregistrement des contrats, suppression de la Région, attente de l'arrêté du Gouverneur régional d'attribution des biens de l'ancien Conseil régional, nécessité d'homologation du marché au nom du Conseil départemental de Matam nouvellement créé), les travaux devaient effectivement commencer au printemps 2015.

Ce programme s'articule donc autour de trois volets, mis en œuvre en parallèle :

- Contrat de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet Scieps pour la coordination et le suivi des travaux (protection amont de la digue et renforcement de la partie existante en terre) ;
- Contrat de travaux avec l'entreprise ESI pour la réalisation des ouvrages de protection en amont ;
- Avenant au contrat de travaux avec l'entreprise ESI pour le renforcement de la digue en terre ceinturant Oourossogui.

Des problèmes importants liés au retard de paiement des prestataires (pour partie imputable au maître d'ouvrage, le Département de Matam, mais également dû à la demande de documents complémentaires par le Trésorier régional et au défaut de présentation de certaines pièces par les parties), liés aux caractéristiques techniques de l'ouvrage en gabions et à un défaut d'approvisionnement pour certains matériaux, n'ont pas permis d'achever les travaux au 31 décembre 2015. A cette date, le volet réhabilitation était réalisé à hauteur de 75%, l'endiguement et le reprofilage étaient presque achevés. Il restait la fourniture de gabions pour renforcer certaines parties sensibles. L'ouvrage en gabions était avancé à hauteur de 40% environ.



Pierre Bédier, accompagné de Marie-Célie Guillaume, était présent à l'inauguration de la digue d'Oourossogui

Aide à la définition du Plan départemental de développement (9 085,96€) :

Le Conseil départemental de Matam a souhaité s'engager dès son installation dans l'élaboration de son Plan départemental de développement (PDD). La collectivité a lancé en octobre un appel d'offres pour identifier le consultant chargé de mener ces travaux. Son travail s'articulera autour de quatre phases, à réaliser en trois mois (délai contractuel) : une phase préparatoire (revue documentaire, organisation d'un atelier de lancement), une phase de bilan diagnostic et définition des orientations, une phase d'élaboration (incluant ateliers de restitution et de validation des rapports provisoire et final), et une phase d'appui au processus d'adoption du PDD. A la fin de l'année 2015, le travail de collecte des données était en cours. Il est prévu que la FADERMA, Fédération des associations de développement de la Région de Matam basée à Mantes-la-Jolie, soit étroitement associée aux travaux afin de faire valoir ses préoccupations et participer à la concertation sur les priorités de développement.

Appui matériel aux services du Conseil départemental (0€) :

Une dotation pour permettre aux services du Conseil d'avoir à court terme, les moyens de fonctionner à minima, était prévue (matériels bureautiques, mobilier). Un fournisseur a été identifié fin 2015. Par ailleurs, le véhicule utilisé par le représentant du Département au Sénégal devait être remis au Département de Matam en tant que contribution en nature à ce programme.

Formation à la recherche de financements (0€) :

Une formation a été organisée en décembre au bénéfice des élus et du personnel du Département dans le domaine de la recherche de financements extérieurs, en partenariat avec l'association sénégalaise « La Maison des Yvelines » représentant YCID au Sénégal, avec la participation de représentants des Départements de Podor et de Kanel, autres partenaires du Département des Yvelines. La formation a été donnée par l'ONG française Le Partenariat, basée à Saint-Louis, dans le cadre d'un marché passé avec la Maison des Yvelines.

BUDGET EXECUTE

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Eau, source de vie et de développement	272 121,50 €	70 793,97 €	Compte Yvelines-Matam		- 215 492,60 €
Appui institutionnel	29 728,00 €	9 085,96 €	Département des Yvelines	42 294,00 €	33 835,20 €
Appui à la recherche de financement	1 981,84 €	0,00 €	Département de Matam	64 372,97 €	64 372,97 €
			Reliquat coopération CR Matam	197 164,36 €	197 164,36 €
TOTAL	303 831,34 €	79 879,93 €	TOTAL	303 831,34 €	79 879,93 €

Au 31 décembre, le compte dédié Yvelines-Matam disposait d'un reliquat de subvention de 215 492,60€. Le Département des Yvelines doit encore verser au Département de Matam le solde des conventions 2015-1 et 2015-2, représentant un montant total de 8 458,80€.*

En complément, le Département des Yvelines a pris en charge la venue d'une délégation de Matam et d'une délégation de la ville d'Ourossogui dans les Yvelines, ainsi que le poste de volontaires affecté au suivi de cette coopération entre janvier et juin. Le montant total payé par le Département des Yvelines en 2015 pour cette coopération atteint donc 40 399,40€.

PERSPECTIVES 2016

Les orientations de la coopération engagées en 2015 devront se poursuivre : fin des travaux de protection d'Ourossogui contre les inondations et appui institutionnel du Conseil départemental. Un plan d'entretien et de maintenance de la digue devra être mis au point avec AGIRabcd lors d'une mission de terrain à définir au cours de l'année. Une nouvelle formation devrait être proposée en 2016 par la Maison des Yvelines au bénéfice des trois collectivités partenaires du Département des Yvelines.

■ Sénégal – Département de Podor

PRESENTATION

Dans le cadre de la réforme sur la décentralisation au Sénégal, mise en œuvre par la loi 2013-10 du 28 décembre 2013, qui a conduit à la suppression des Régions, à la communalisation intégrale du territoire et à l'érection de l'échelle départementale en collectivité locale, le Conseil départemental de Podor est devenu le partenaire institutionnel naturel du Conseil départemental des Yvelines, prenant la place du Cadre de concertation des collectivités locales du Département de Podor créé en 2010 dans le cadre de la coopération.

Le Département de Podor est l'un des trois départements de la région administrative de Saint-Louis. Avec une superficie de 12 947 km², et une population d'environ 450 000 habitants, Podor se présente comme un département très rural, le taux d'urbanisation est de seulement 10%. Le Conseil départemental a été élu en 2014 et est présidé par Mamadou DIA.

La convention-cadre de coopération a été signée le 25 juin 2015 pour une durée de cinq ans. Elle porte sur deux des trois nouveaux axes de coopération proposés par le Département des Yvelines (appui institutionnel et appui à la recherche de financements), ainsi que sur la continuité des engagements initiés avant 2015 avec la Région de Saint-Louis, le Cadre de concertation et l'Agence régionale de développement, qui s'effectue sous la maîtrise d'ouvrage déléguée à l'Agence régionale de développement (ARD) de Saint-Louis.

Une Commission coopération décentralisée a été mise en place et travaille en lien avec les représentants du Département au Sénégal, Edgar TOHOUEGNON et Isabelle HOUESSOU.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'est articulée autour de quatre programmes en 2015 :

- La gestion communale des déchets ménagers (deux volets : l'un sous maîtrise d'ouvrage déléguée de l'Agence régionale de développement de Saint-Louis, l'autre sous maîtrise d'ouvrage direct du Département de Podor).
- L'équipement des structures de santé en incinérateurs adaptés (même configuration que pour le programme précédent).
- L'appui institutionnel à travers la définition du Plan départemental de développement et le recours à l'Agence régionale de Saint-Louis en tant qu'assistant technique à la maîtrise d'ouvrage pour la conduite des projets.
- L'appui à la recherche de financements via une formation.

ACTIVITES REALISEES EN 2015

Gestion communale des déchets ménagers (21 817,31€) :

En 2013, deux projets de gestion des déchets ménagers en zone urbaine ont été conduits (Niandane et Mboumba) et deux études préalables ont été menées (Pété et Aéré Lao). 2015 a permis de terminer la mise en place du système à Mboumba, de finaliser l'étude sur Aéré Lao, et de commencer l'opération de nettoyage préalable (« mise à zéro ») et les aménagements au bénéfice de la commune de Pété.

Equiperment des structures de santé en incinérateurs (5 793,06€) :

L'étude d'impact environnemental, qui comprend également la détermination des options techniques, a été validée en 2015. Les dossiers techniques nécessaires pour lancer les appels d'offres des deux volets (maitrise d'ouvrage déléguée à l'ARD pour 9 incinérateurs de type Montfort et 30 fosses sanitaires, et maitrise d'ouvrage directe du Conseil départemental de Podor pour 3 incinérateurs électromécaniques, 9 incinérateurs de type Montfort et des équipements de gestion des déchets biomédicaux) ont été réalisés dans la seconde partie de l'année pour une publication à la fin de l'année. La sélection des entreprises attributaires devrait avoir lieu en janvier 2016 et un comité de pilotage avec la mise en œuvre du volet formation des agents de santé communautaires en février.

Appui institutionnel à la collectivité (0€) :

Dans la continuité du partenariat mis en œuvre les années précédentes avec le Cadre de concertation, l'ARD a poursuivi son accompagnement technique dans le cadre des programmes de gestion communale des déchets ménagers et d'implantation des incinérateurs à déchets biomédicaux, en tant que maître d'ouvrage délégué. L'Agence est également intervenue au titre d'une assistance technique et financière pour la composante « renforcement institutionnel » du Conseil, notamment pour le démarrage des activités liées au Plan départemental de développement (PDD). Les comités chargés du suivi de l'élaboration de l'outil de planification ont été installés en 2015 : le comité départemental de pilotage, chargé de pré-valider les différents documents qui seront livrés au fur et à mesure de l'avancement du processus, et le comité technique restreint, chargé de suivre l'avancement des travaux et d'apporter conseils et orientations au consultant qui sera identifié en début d'année 2016.

Formation à la recherche de financements (0€) :

Une formation a été organisée en décembre au bénéfice des élus et du personnel du Département dans le domaine de la recherche de financements extérieurs, en partenariat avec l'association sénégalaise « La Maison des Yvelines » représentant YCID au Sénégal, avec la participation de représentants des Départements de Kanel et de Matam, autres partenaires du Département des Yvelines. La formation a été donnée par l'ONG française Le Partenariat, basée à Saint-Louis, dans le cadre d'un marché passé avec la Maison des Yvelines.

BUDGET EXECUTE

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Gestion communale des déchets ménagers	69 905,68 €	39 655,12 €	Compte Yvelines-Podor	1,00 €	- 164 629,88 €
Déchets biomédicaux	212 433,70 €	5 793,06 €	Département des Yvelines	142 364,60 €	87 213,60 €
Appui institutionnel	46 710,00 €	22 996,00 €	Département de Podor	11 743,00 €	11 743,00 €
Appui à la recherche de financement	3 982,00 €	1 998,61 €	Collectivités du Département	58 051,61 €	15 244,90 €
			Excédents 2014	120 871,17 €	120 871,17 €
TOTAL	333 031,05 €	70 442,79 €	TOTAL	333 031,05 €	70 442,79 €

Au 31 décembre, le compte dédié Yvelines-Podor disposait d'un reliquat de subvention de 164 630€. Le Département des Yvelines doit encore verser au Département de Podor le solde de la convention 2015-1, représentant un montant total de 55 151€.

PERSPECTIVES 2016

L'année 2016 devrait voir l'aboutissement du programme d'incinérateurs et l'adoption du Plan de développement départemental.

■ Togo - Commune d'Anèho

PRESENTATION

La Commune d'Anèho est une collectivité locale administrée provisoirement par un Président de délégation spéciale, en attendant l'organisation d'élections locales (qui ne se sont pas déroulées depuis 1987 dans le pays). La ville compte environ 25 000 habitants pour une superficie de 32 km². Le Président de la délégation spéciale est Patrice AYIVI. Des élections locales ont plusieurs fois été annoncées mais encore aujourd'hui aucune date n'a été confirmée.

La convention-cadre de coopération signée pour la période 2012-2015 présente 3 axes de coopération : création d'un service public d'assainissement non-collectif (SPANC), création d'un lycée d'enseignement technique, et appui aux politiques locales de développement économique.

La contribution du Département des Yvelines est versée directement sur deux comptes ouverts au nom de la coopération par la Mairie d'Anèho (l'un pour le Lycée, l'autre pour le SPANC). La contrepartie locale de la ville est variable, selon les programmes.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'est articulée autour de deux programmes en 2015 :

- Création du Service public d'assainissement non-collectif (SPANC). Ce programme vise à aider les ménages à s'équiper en latrines et les invite à en confier l'entretien à la Mairie, en échange du paiement régulier d'une redevance. Ce programme est cofinancé par l'Union européenne depuis le début de l'année 2012⁹.
- Construction d'un lycée d'enseignement technique à Anèho-Glidji. Il s'agit d'un établissement devant former dans des filières courtes des jeunes principalement issus de la région d'Anèho, et dont la gestion reviendra au Ministère de l'enseignement technique togolais. Ce programme a bénéficié d'un financement du Ministère des affaires étrangères¹⁰ attribué fin 2012.

La mise en œuvre de ces programmes est suivie par la représentante locale du Département des Yvelines, dont le bureau est situé dans les locaux de l'Union des communes du Togo (UCT) à Lomé. Elle bénéficie de l'encadrement technique et administratif de l'UCT, ainsi que du concours technique de l'association yvelinoise Aquassistance pour le SPANC, et du Lycée polyvalent Jules Ferry pour le lycée d'enseignement technique.

ACTIVITES REALISEES EN 2015

Service public d'assainissement non-collectif (119 461,78 €) :

La principale activité du programme en 2015 a consisté en l'équipement du service de collecte des boues de vidange issues des fosses septiques : un tracteur, une tonne à lisier, une remorque, divers outils aratoires (pour l'enfouissement superficiel des boues) ont été acquis, une piste menant au

⁹ Financement conjoint avec le programme « gestion des déchets solides » du GI-Mono.

¹⁰ Dans le cadre du programme 301 « coopération et migration ». Le financement de 100 000€ a été acquis grâce à la participation des associations Merveilles du Togo, basée à Mantes-la-Jolie, et Solidarité amis de Gbatopé et environs, basée à Montigny-les-Cormeilles. Le coût prévisionnel global du projet est de 1 million d'euros.

champ municipal d'épandage a été aménagée, et un hangar pour le rangement du matériel roulant a été érigé à proximité de l'Hôtel de ville. Malgré cet effort d'investissement, le SPANC semble entré dans une phase d'atonie, avec 8 abonnés en plus en 2015, portant le total à 228 abonnés. Constatant l'insuffisance des ressources humaines, un nouveau coordonnateur du service a été recruté, venant renforcer l'équipe existante. Il peut être relevé que les tournées de vidange (fosses sèches et fosses septiques) ne sont toujours pas opérationnelles, et que la réflexion autour de la mise en place de l'épandage agricole des boues de vidange est bloquée, le laboratoire des pratiques agronomiques de Lomé ayant refusé d'apporter son concours à la mise en place de cette solution, et la Mairie montrant de plus en plus de réticences pour s'orienter vers cette solution. Grâce au stage positionné au sein de la Mission coopération internationale, un dossier de demande de financement auprès de l'UE, qui pourrait permettre de poursuivre la montée en puissance du SPANC à partir de 2017, a pu être élaboré, mais en cas de réponse favorable, il s'agira d'abord que la Mairie démontre sa capacité à faire fonctionner le service selon les normes qu'elle a votées et atteigne dans ce cadre les objectifs fixés dans le cadre du premier financement UE s'achevant fin 2016.

Construction du Lycée d'enseignement technique d'Anèho-Glidji (126 430,80€) :

Le Lycée a connu sa troisième rentrée, portant ses effectifs au maximum de ses capacités (trois années d'enseignement dans deux diplômes, soit près de 180 élèves), et la première promotion devrait être diplômée en juin 2016. L'insertion des élèves en stage pratique reste exceptionnelle (100% d'insertion), même si les entreprises indiquent trouver les étudiants trop jeunes, et encore insuffisamment opérationnels, ce qui incite à améliorer encore la qualité des formations en ateliers pratiques, à travers la bonne utilisation du matériel technique et la formation des enseignants, ce à quoi les partenaires du Lycée Jules Ferry de Versailles se sont employés au cours d'une mission en décembre 2015. Le lien établi avec les entreprises dans le cadre du Comité de concertation public-privé est prometteur et permet d'établir un dialogue de long terme sur les besoins de formation de ces entreprises.

La construction de la deuxième partie du Lycée a quant à elle pris énormément de retard, en raison de complications avec la Direction nationale des marchés publics et un désaccord avec le maître d'œuvre. Depuis novembre, deux entreprises sont maintenant à pied d'œuvre pour réaliser le deuxième pôle d'enseignement, qui garantira aux élèves des conditions adéquates d'enseignement, ainsi que les logements et les divers aménagements prévus dans cette deuxième phase. Une incertitude existe concernant le bon achèvement des travaux, d'ordre financier : la Présidence de la République togolaise s'était engagée à contribuer aux travaux à hauteur de 170 000€, mais seule la moitié a été versée à ce jour, et les relances de la Mairie sont pour l'instant demeurées sans réponse.

BUDGET EXECUTE

Outre la contribution du Département des Yvelines, la Présidence de la République togolaise a versé sa contribution directement sur le compte de la Commune d'Anèho. Une dépense passée sur le rapport de l'année précédente mais en réalité non exécutée, a été passée en provision et effectivement réalisée en 2015 (sans incidence sur l'équilibre financier de la coopération).

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
LETP Anèho-Glidji	305 909,33 €	126 430,80 €	Compte Yvelines-Anèho	- €	- 110 259,23 €
SPANC	171 027,32 €	119 461,78 €	Excédents 2014	163 694,28 €	163 694,28 €
			Département des Yvelines	121 649,20 €	84 969,40 €
			Commune d'Anèho	4 060,00 €	4 060,00 €
			Président de la République	167 952,00 €	83 846,96 €
			Reprise de provision	19 581,17 €	19 581,17 €
TOTAL	476 936,65 €	245 892,58 €	TOTAL	476 936,65 €	245 892,58 €

Au 31 décembre, la coopération disposait d'une trésorerie de 110 259,23 € correspondant au reliquat global des subventions du Département des Yvelines pour financer la continuation des actions en 2016. Par ailleurs, 36 679,80€ restaient à verser par le Département.

Hors convention, 21 312,97€ ont été dépensés par le Département, pour la prise en charge d'une partie du poste de volontaire de solidarité internationale et son encadrement dans le cadre du marché passé avec l'Union des communes du Togo, et pour le financement de la convention d'assistance technique avec le Lycée Jules Ferry de Versailles. Au total, le Département des Yvelines a dépensé 106 282,36€ pour cette coopération en 2015.

PERSPECTIVES 2016

Pour le SPANC, l'enjeu de procéder à une mise à niveau du fonctionnement du service en 2016, il n'y a quasiment plus d'investissement à réaliser cette année dans le cadre du financement UE, ce qui permettra de consacrer les efforts nécessaires à cette mise à niveau. Un stage technique pourrait être organisé en partenariat avec Aquassistance pour valider la procédure d'épandage des boues en milieu agricole. Il importe que l'ensemble des éléments annoncés en contrepartie du financement UE 2012-2016 soient bien en place et opérationnels d'ici la fin de l'année. Une réponse à la demande de financement de la phase 2 est aussi attendue de la part de l'UE.

Concernant le Lycée, il s'agira de terminer la phase 2 des travaux et de finaliser l'équipement prévu en partenariat avec le Lycée Jules Ferry, en suivant et accompagnant autant que possible la Mairie pour l'obtention du solde de la contribution de la Présidence togolaise. Là aussi, l'accent devrait être mis sur la qualité des contenus, avec un renforcement de la formation des enseignants pour qu'ils puissent tirer le plein potentiel du matériel technique à disposition, et sur la prospective, avec l'étude de l'ouverture de filières complémentaires en BTS en alternance (2 ans au-delà du diplôme de technicien actuellement préparé), dont le positionnement devrait être étudié par le Lycée Jules Ferry début 2016 (une orientation sur les énergies renouvelables serait probable). Par ailleurs, le Lycée d'Anèho préparera son dossier de labellisation « RH Excellence Afrique », décerné par le CIAN, qui permet de reconnaître l'excellence de la formation professionnelle de certains établissements d'Afrique de l'Ouest. Une telle labellisation serait un atout considérable pour la notoriété du Lycée et sa capacité à construire des partenariats de long terme avec des entreprises, seule voie possible aujourd'hui pour apporter des ressources financières récurrentes au Lycée et maintenir ainsi la qualité de la formation proposée.

■ Togo – Préfecture des Lacs

PRESENTATION

La Préfecture des Lacs est la collectivité locale dans laquelle se trouve la Commune d'Anèho. Elle représente une superficie de 405 km² pour 220 000 habitants. Comme les autres collectivités togolaises, elle est administrée par un Président de délégation spéciale, Adjé WILSON.

La convention-cadre de coopération signée pour la période 2012-2014 identifie 3 axes de coopération : appui au développement économique et agricole, accès à la lecture publique à travers le Réseau de lecture publique des Lacs, et développement de l'offre d'accès aux soins.

Comme pour la Préfecture de Blitta, le Département verse sa contribution à l'Union des communes du Togo (UCT), qui collecte également la contrepartie locale versée par la Préfecture des Lacs.

PROGRAMMES EN COURS

Fin 2014, en raison de la faible implication de la Préfecture des Lacs dans la mise en œuvre de la coopération, la décision avait été prise de mettre fin à celle-ci. Les actions s'étaient essentiellement structurées autour d'un réseau de lecture publique comprenant 5 bibliothèques locales (Anèho, Dagué, Togokomé, Aklakou, Agouégan). Pour ne pas pénaliser ces bibliothèques, le Département a donc proposé à la Préfecture des Lacs de procéder à la dissolution du réseau et de répartir entre les bibliothèques membres le patrimoine acquis dans le cadre de la coopération. Une assemblée générale s'est donc tenue le 13 mai 2015, au cours de laquelle les différentes dettes (arriérés d'indemnités pour les bibliothécaires, avances faites par la Mairie d'Anèho...) ont été réglées (paiement de la Préfecture des Lacs de 2 881€) et les actifs, répertoriés dans un inventaire, ont été officiellement attribués aux bibliothèques bénéficiaires. Depuis, la coopération avec la Préfecture des Lacs est résiliée.

■ Togo – Préfecture de Blitta

PRESENTATION

La Préfecture de Blitta est une collectivité locale correspondant au département, d'une superficie de 2 973 km² pour 150 000 habitants. Comme à Anèho, elle est administrée à titre provisoire par un Président de délégation spéciale, Komi ADEWI.

La convention-cadre de coopération signée pour la période 2012-2014 identifie 5 axes de coopération : appui au développement agricole, appui aux politiques de développement de l'économie et de l'artisanat, amélioration des conditions d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, améliorations des infrastructures d'éducation primaire et secondaire, renforcement des moyens du Conseil de préfecture.

Sur le plan opérationnel, la coopération s'appuie sur l'ONG Entreprises, territoire et développement (ETD) en charge du volet agricole de la coopération. Sur le plan financier, le Département verse sa contribution à l'Union des communes du Togo (UCT), qui collecte également une partie de la contrepartie locale versée par la Préfecture de Blitta.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'est articulée autour d'un programme en 2015 :

- L'appui à la gouvernance concertée pour le développement agricole. Ce programme prend la suite du précédent. Initié en 2014 pour une durée de 24 mois, il a pour objectif principal la réduction de la vulnérabilité des populations au travers de deux axes majeurs : le renforcement du rôle du Conseil dans la planification agricole de son territoire et le soutien aux initiatives économiques et aux infrastructures productives ;

La mise en œuvre de ce programme est suivie par la représentante locale du Département des Yvelines, dont le bureau est situé dans les locaux de l'Union des communes du Togo à Lomé.

ACTIVITES REALISEES EN 2015

Programme 2010-2013 d'appui au développement agricole (0€) :

En raison d'une difficulté de trésorerie, l'UCT avait dû retarder le paiement d'un solde dû à ETD au titre du programme de développement agricole mené par ETD entre 2010 et 2013. Cette difficulté de trésorerie a été résolue, après audit de l'ensemble des comptes liés à la coopération des Yvelines gérés par l'UCT, qui a donné lieu à une régularisation de la part du Département des Yvelines d'un montant de 6 080€.

Appui à la gouvernance concertée pour le développement agricole (10 861,08€) :

Avec pour objectif sous-jacent de renforcer le rôle du Conseil de préfecture dans la gouvernance du développement agricole, le projet a mis en place un cadre de concertation, de négociation et de décision entre la collectivité et les acteurs (publics-privés) du secteur agricole, qui s'est réuni 5 fois en 2015. Ce cadre a permis de définir un plan de développement agricole préfectoral concerté ainsi qu'un plan d'action 2016. Dans cette même dynamique de développement agricole, des infrastructures productives et des initiatives locales portées par des groupements sont soutenues financièrement et techniquement. En parallèle, un dispositif financier facilitant l'accès des acteurs agricoles au crédit bancaire a été validée en 2015 avec l'agence de micro finance URCLC, avec qui une convention de protocole d'accord pour la mise en place du fond a été signée en août 2015. Le fond de garantie n'est toujours pas actif à ce jour, ce qui limite le démarrage de l'activité.

Dernièrement, un diagnostic organisationnel a été réalisé par l'équipe d'ETD à Blitta et le technicien agricole recruté depuis 2014 (celui-ci doit d'ici la fin du programme rejoindre les équipes du Conseil de préfecture). Ce diagnostic, qui sera mis en œuvre dès 2016, a pour objectif de renforcer les capacités techniques et financières du Conseil de Préfecture. Dans cette même optique, un plan réaliste d'amélioration des finances locales du Conseil de préfecture est en cours d'élaboration, sur la base d'une taxation des activités agricoles. Il peut être noté que les montants dépensés par la coopération en 2015 pour ce programme (8 110€) ne reflètent pas l'activité réelle de ce programme, les fonds ayant été mis tardivement à disposition d'ETD, qui a accepté de préfinancer les contributions qui devaient provenir de la coopération décentralisée : dans son rapport d'activités pour 2015, ETD indique avoir consacré à ce programme 101 645€.

BUDGET EXECUTE

Les fonds sont pour l'essentiel versés à l'Union des communes du Togo (Département des Yvelines et Préfecture de Blitta).

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Programme ETD 2010-2013 (arriéré)	8 451,00 €	0,00 €	UCT	- €	- 7 975,12 €
Gouvernance agricole concertée	77 452,20 €	10 861,08 €	Excédants 2014	8 110,00 €	8 110,00 €
			Département des Yvelines	72 742,20 €	10 726,20 €
			Préfecture de Blitta	5 050,00 €	0,00 €
TOTAL	85 903,20 €	10 861,08 €	TOTAL	85 903,20 €	10 861,08 €

Au 31 décembre 2015, l'UCT (pour la coopération Yvelines-Blitta) disposait d'une avance de 7 975,12€, à quoi s'ajoute le reste de la contribution de la Préfecture de Blitta (sa contribution attendue (3 5245,50 €) et le solde de la subvention à verser par le Département d'un montant de 62 016€.

Hors convention, le Département a pris en charge le poste de volontaire affecté au suivi de cette coopération entre janvier et juin, ainsi que le marché d'assistance technique passé avec l'UCT. Au total, 16 676,41€ ont été consacrés en 2015 à cette coopération par le Département.

PERSPECTIVES 2016

Si le Conseil de Préfecture de Blitta a sur le tard respecté ses engagements quant à sa contrepartie financière définie dans la convention cadre, des retards importants sont à prendre en compte pour la mise en œuvre du programme piloté par ETD, estimés à 7 mois Il s'agira donc de définir les modalités d'achèvement du projet PAGDA, courant 2016, tout en prenant davantage de garantie sur l'implication du Conseil de Préfecture de Blitta dans le fonctionnement de cette coopération.

Partenariats en lien avec la coopération décentralisée

ACTION MOPTI

En 2013, lors des Assises « Yvelines partenaires du développement » consacrées au Mali, et au regard de la crise politique que le pays venait de traverser, le Département des Yvelines s'est engagé à participer à un projet exceptionnel destiné à apporter un soutien au redémarrage économique de la Région de Mopti, particulièrement touchée par le conflit. Ce projet exceptionnel implique aussi la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY). L'association yvelinoise Action Mopti a été choisie comme opérateur du projet. Un appel à projet a alors été publié auprès des collectivités de Mopti pour recevoir des propositions, pour une enveloppe prévisionnelle globale de 200 000€. Le Département des Yvelines s'est engagé à apporter 150 000€, versés à Action Mopti (100 000€ en 2015). Au terme d'un processus auquel près d'une dizaine de collectivités de la région de Mopti ont participé, un projet de création d'une filière piscicole porté par les communes de Mopti et de Socoura a été retenu, pour un montant prévisionnel de 283 685€. Les instances de pilotage du projet ont été mises en place fin 2015.

MAISON DES YVELINES AU SENEGAL

Dans le cadre de la mise en place du réseau de représentants locaux d'YCID (volontaires de solidarité internationale) pour le suivi des projets, le Département s'est engagé pour 150 000€ (120 000€ versés en 2014) dans la construction d'une Maison des Yvelines au Sénégal, à Ourosogui (département de Matam). Il s'agira de créer et d'animer un lieu de ressources pour la coopération yvelinoise au Sénégal. La Maison des Yvelines accueillera également les logements des volontaires de solidarité internationale d'YCID. Pour la réalisation de ce bâtiment, une convention avec l'ONG Le Partenariat, dont le siège est à Lille et qui dispose d'une antenne à Saint-Louis, a été passée : elle prévoit la construction de la Maison des Yvelines selon la technique dite de la voute nubienne, et sera par ailleurs le support d'un nouveau chantier d'insertion yvelinois (coût supplémentaire de 41 584€ pour la logistique d'accueil des 8 travailleurs yvelinois recrutés en CUI et des 2 encadrantes du TAS Nord-Yvelines, dont 37 435,60€ payés en 2015), à l'image de celui mis en place en 2013 au Togo. Le chantier a démarré au mois d'octobre 2015, les participants au chantier d'insertion sont arrivés quant à eux en novembre. Le bâtiment sera ensuite géré par une association locale, « La Maison des Yvelines ».

VILLE DE GUEDIAWAYE (SENEGAL)

La Ville de Guédiawaye exerce depuis la mise en place de l'Acte III de la décentralisation au Sénégal en décembre 2013 de nombreuses compétences, notamment en matière d'éducation. Considérant d'une part le souhait de la Ville de conduire un chantier de rénovation de ses établissements scolaires associant à sa réalisation des jeunes Sénégalais et des jeunes Français, et d'autre part les liens entre la Ville de Guédiawaye et ses ressortissants implantés en France, représentés par l'Association des jeunes ressortissants de Guédiawaye dont le siège est à Mantes-la-Jolie, le Département des Yvelines a souhaité s'associer à ce chantier dans le cadre d'un partenariat exceptionnel de coopération décentralisée autorisé par sa délibération « Yvelines, partenaires du développement » votée le 8 juillet 2011. Une convention a été signée entre le Département, les Villes de Guédiawaye et Mantes-la-Jolie, et l'Association, le 24 juin 2015 pour la mise en œuvre de ce chantier de solidarité internationale, qui a porté sur la rénovation de cinq établissements scolaires (rénovation des maçonneries, toitures, réfection des peintures intérieures et extérieures, rénovation ou remplacement de mobilier scolaire, pose d'équipements améliorant les conditions de scolarisation...). Une centaine de jeunes, dont 12 Yvelinois, ont apporté leur contribution au chantier qui s'est déroulé du 19 juillet au 17 août 2015. Le budget prévisionnel du

chantier atteignait 122 545€, répartis entre l'association des jeunes ressortissants de Guédiawaye (5 360€), la Ville de Guédiawaye (65 208€) et le Département des Yvelines (51 977€).

CENTRE FRANCO-LIBANAIS DE GHODRASS (LIBAN)

Le Département a conclu en 2014 une convention de partenariat avec l'association franco-libanaise de Ghodrass pour la création d'un centre régional de scoutisme dans la région du Kesrouan-Ftouh. Pour rappel, le Département soutient cette association depuis 1995, c'est le plus ancien engagement international du Département. Le projet a connu diverses péripéties en 2015 (retrait du terrain initialement mis à disposition par les autorités religieuses, identification d'un nouveau terrain, puis retour au terrain initial ; défection de l'architecte retenu par l'association...), qui n'ont donné lieu à aucune dépense en 2015.

FRANCE VOLONTAIRES

Si la gestion des volontaires de solidarité internationale a échoué à YCID à partir de juillet 2015, c'est le Département qui en était encore responsable jusqu'à cette date, dans le cadre du partenariat conclu en 2011 avec France volontaires. Pour ces six mois, le coût de prise en charge des deux contrats (un au Sénégal, un au Togo) par le Département a représenté 18 760€.

UNION DES COMMUNES DU TOGO

Depuis 2007, le Département des Yvelines soutient l'UCT dans ses missions de plaidoyer en faveur de la décentralisation au Togo, et pour la formation des exécutifs et agents des collectivités locales. Ce soutien a été de 13 600€ en 2015 (3 400€ devront être versés en 2016 en solde de l'engagement). Par ailleurs, une opération de vérification des comptes de la coopération Yvelines-Togo dont l'UCT a été opérateur entre 2007 et 2015 a été entreprise, qui a révélé un écart de 6 080€ (sur 715 000€ de dépenses, soit une erreur représentant moins de 1% du total) entre les ressources versées par le Département et les dépenses engagées par l'UCT : une convention de régularisation a été votée en fin d'année au profit de l'UCT (le versement s'effectuera en 2016).

BUREAU TECHNIQUE DES VILLES LIBANAISES – CGLU LIBAN

Le Département a régulièrement sollicité l'appui du Bureau technique des villes libanaises (BTVL) pour accompagner sa coopération avec la Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh. En 2014, cette collaboration a pris un nouveau tour avec la signature d'une convention de partenariat pour soutenir financièrement un programme d'appui à la formation des municipalités libanaises qui doit permettre notamment, en coopération avec le CNFPT et dans le cadre d'un accord intergouvernemental signé entre le Ministère libanais de l'intérieur et le Ministère français de la décentralisation et de la fonction publique, d'établir des organigrammes types pour les collectivités libanaises, de proposer des actions de formation pour les élus et agents de ces collectivités, et de mettre en place un centre de ressources sur la décentralisation. Le Département apporte une subvention de 15 530€, dont 7 015€ ont été versés en 2014, et 8 515€ en 2015.

PCPA-CONGO

Impliqué dans le programme depuis 2009, et officiellement membre depuis 2013, le Département des Yvelines représente les collectivités locales françaises au sein du Comité de pilotage du PCPA, programme dont l'objectif est de renforcer les organisations de la société civile et d'améliorer le dialogue avec les pouvoirs publics. Le Département a participé, par sa représentation locale ou lors de mission, aux deux comités organisés en 2015. Le PCPA est cependant contraint de revoir et réduire considérablement ses activités, en raison de l'absence de versement de la part de financement à laquelle s'était engagé le gouvernement congolais (300 000€).



Le soutien aux acteurs yvelinois

Depuis 2006 le Département des Yvelines apportait un soutien aux acteurs yvelinois de la coopération internationale (associations, communes et groupements, collèges). Ce soutien était tout d'abord financier, à travers deux dispositifs de subvention : « Programme pluriannuel de développement local », et « Micro-projets de développement »¹¹. Une seconde forme de soutien s'est mise en place en 2013, à travers le renforcement technique des capacités des acteurs yvelinois : ce renforcement prenait la forme d'un programme de formation, et d'un dispositif d'accompagnement individuel pour les acteurs qui en ont le plus besoin.

En 2015, YCID a repris à son compte l'ensemble des formes de soutien aux acteurs yvelinois, à l'exception des conventions déjà signées par le Département avant le 1^{er} janvier 2015. Cela représentait un total de 45 conventions en cours. Par ailleurs, quelques dépenses liées au renforcement des acteurs restaient à solder. Au total, le Département a donc consacré, en dehors d'YCID, 120 563,45€ au soutien aux acteurs yvelinois.

¹¹ A noter que la DEJS proposait jusqu'en 2014 un dispositif « Projets humanitaires jeunes 78 » qui s'adressait plus spécifiquement aux jeunes Yvelinois de 18-25 ans qui leur permet d'accomplir un chantier humanitaire durant quatre semaines. C'est YCID qui a aussi repris ce dispositif en 2015.

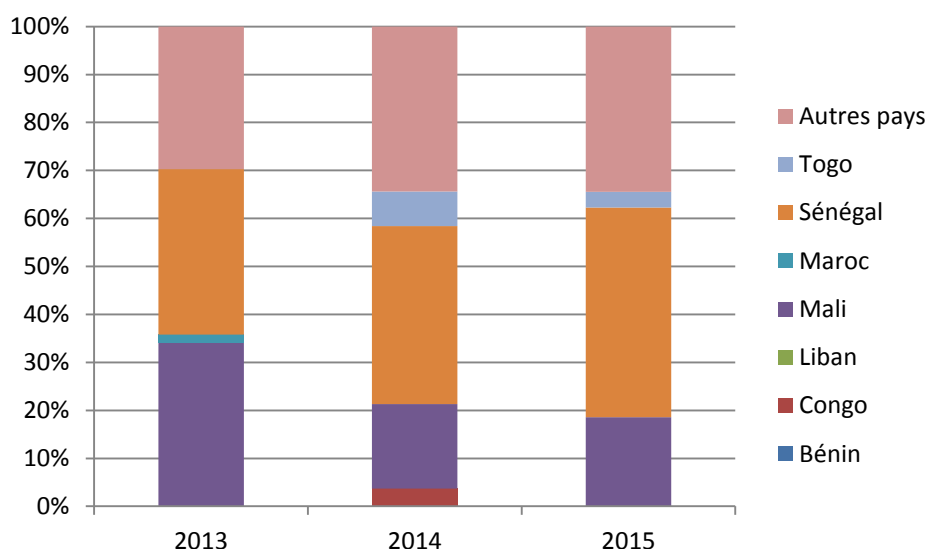
■ Concours financiers aux acteurs yvelinois

Aucune nouvelle subvention n'a été attribuée en 2015 par le Département en soutien des initiatives yvelinoises, il s'agissait donc de conventions en cours signées jusqu'en 2014 dans le cadre des dispositifs « Programme pluriannuel de développement local (PPDL) » et « Micro-projet de développement (MPD) ». Les 45 conventions en cours représentaient en début d'année un engagement global départemental 308 925,20€ (dont 257 487,20€ prévus pour 2015, et 51 438€ pour 2016).

Au cours de l'année 2015, 88 280,90€ ont été dépensés par le Département dans le cadre de ces conventions. Compte-tenu de différentes résiliations, les engagements globaux portant pour l'année 2016 atteignent 182 956,04€, pour 34 conventions encore en activité.

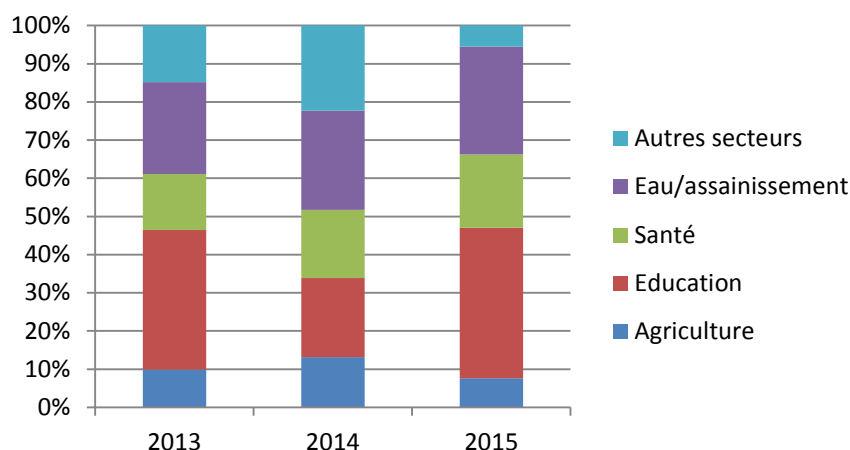
Comme prévu par la délibération du Département d'adhésion au groupement YCID, le désengagement progressif du Département envers les acteurs yvelinois est compensé chaque année par un transfert équivalent de ressources à YCID, par le biais de la cotisation départementale, permettant de maintenir un niveau identique de soutien aux initiatives yvelinoises.

Répartition des financements versés par pays bénéficiaires (2013-2015)



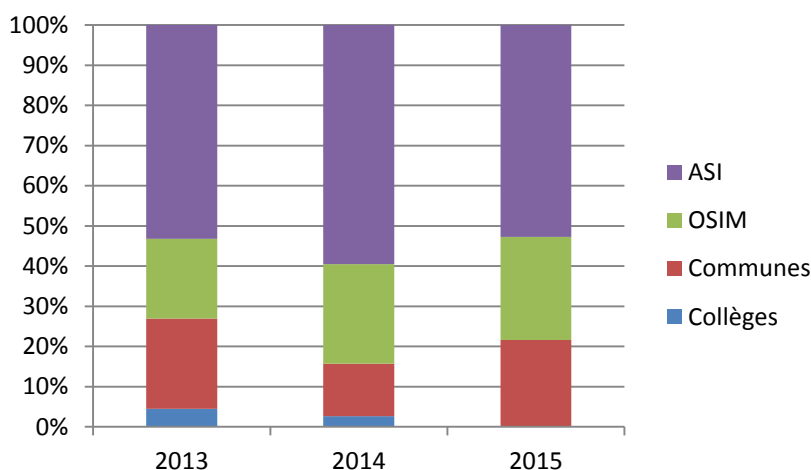
Les données présentées en 2015 ne sont bien entendu plus comparables, au regard des montants, avec ceux des années précédentes. Toutefois, il peut être noté que le Sénégal constitue toujours le pays privilégié par les acteurs yvelinois, avec 43,6% des dépenses effectives, une part relativement constante par rapport aux précédentes années.

Répartition des financements versés par secteurs d'intervention (2013-2015)



La concentration dans les secteurs priorités par la lutte contre la pauvreté (alimentation, accès à l'éducation, à la santé, à l'eau) s'affirme cette année, et représente près de 95% des versements effectués (contre 77% l'an passé). L'éducation et l'accès à l'eau/assainissement représentent les deux principaux secteurs d'investissement en 2015 (67,6%).

Répartition des financements versés par type d'acteur yvelinois (2013-2015)



La part de chacun des acteurs bénéficiaires demeure globalement stable sur les dernières années. A noter cependant, pour les collèges, que des projets impliquant des collégiens sont menés dans un cadre associatif.

Autres dépenses d'accompagnement

Des dépenses résultant de marchés ou partenariats passés et exécutés au cours de l'année 2014 ont été soldées en 2015, à hauteur de 32 282,56€. En particulier, le partenariat pour l'évaluation des projets avec l'Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines a permis de réaliser l'évaluation de 5 projets au Vietnam, Sénégal et Cameroun, par trois équipes de deux étudiants. Une restitution de cette évaluation s'est déroulée en juin à l'Université. Des dépenses restaient par ailleurs à solder pour les marchés de formation des acteurs yvelinois avec les deux cabinets recrutés par le Département.



L'animation de la dynamique yvelinoise

En 2015, l'intégralité de la composante « animation du territoire » a été transférée à YCID : le Département met donc en œuvre cette dimension de la politique « Yvelines, partenaires du développement » à travers sa cotisation à YCID (730 000€ en 2015). Hors cette cotisation, le Département continue à cotiser directement à Cités Unies France et au F3E, et a réglé deux soldes de subvention contractées en 2014. Au total, le financement départemental pour cette composante en 2015 a atteint 747 936€.



Les ressources de la politique

« Yvelines, partenaires du développement » bénéficie depuis sa mise en place d'un effort significatif de la part de l'Assemblée départementale : un budget d'objectif d'un euro net par an et par habitant lui est attribué. Les crédits votés de la politique ont représenté 1 866 623€ nets lors du budget primitif pour l'exercice 2015, ont atteint 2 612 343€ suite à l'intégration des reports d'engagements non réalisés en 2014, et se sont finalement établis à 1 812 275€ de crédits nets réalisés en fin d'année 2015 (2 007 242€ en dépenses et 194 970€ en recettes).

■ Organisation humaine.

PILOTAGE DE LA POLITIQUE

La politique est rattachée directement au Président du Conseil départemental, Pierre BEDIER, et formellement intégrée dans les services gérés par le Cabinet. La Commission coopération internationale joue le rôle d'un organe consultatif dont les attributions générales sont la validation des orientations générales de la politique et le suivi de sa mise en œuvre, et en particulier l'émission des avis sur les accords-cadres de coopération décentralisée et les demandes de subvention présentées par les acteurs yvelinois, avant leur présentation devant les organes délibérants du Département. Elle est présidée par Alexandre JOLY et comprend en outre : Marie-Hélène AUBERT, Anne CAPIAUX, Joséphine KOLLMANNSBERGER, Philippe PIVERT, Karl OLIVE, Cécile DUMOULIN. La Commission s'est réunie une fois en 2015.

ORGANISATION DE LA MISSION COOPERATION INTERNATIONALE

La Mission est rattachée au Directeur de Cabinet. Elle comprend trois agents permanents, Cédric LE BRIS (responsable de la Mission), Clotilde NEELS-AHOANSOU (en charge des actions au Mali, au Togo et au Bénin) et Marion FLAGBO (en charge des actions au Congo, au Sénégal, et dans les autres pays non déjà cités). Il peut être noté que depuis juin, ces agents sont également mis à disposition d'YCID pour 2/3 de leur temps de travail, et que Clotilde NEELS-AHOANSOU a quitté ses fonctions le 15 novembre 2015. Entre avril et octobre, la Mission a accueilli Raphaëlle RABEMANANJARA en tant que stagiaire, et deux autres stagiaires (Claire GALESNE et Steve EL KAFSI) ont été recrutés pour un stage de 4 mois pendant l'été 2015 au Bénin (coopération avec le GI-Mono).

La Mission s'est appuyée sur le terrain sur deux volontaires de solidarité internationale mis à disposition par l'association France volontaires jusqu'en juin (à compter de juillet, c'est YCID qui a repris ces personnels, dans le cadre d'un marché avec la Guilde européenne du RAID) : Edgar TOHOUÉGNON (Sénégal) et Marika POURCHET-DAVID (Togo). Isabelle HOUÉSSOU a rejoint l'équipe des volontaires d'YCID en novembre 2015, pour un poste au Sénégal.

■ Budget de la politique

PERIMETRE BUDGETAIRE

Le programme budgétaire « Yvelines, partenaires du développement » comprend trois opérations budgétaires : coopération décentralisée, soutien aux acteurs yvelinois, et animation du territoire. Mise en place en 2013, cette structuration analytique présente à ce jour quelques incohérences en cours de résorption, mais présente le grand avantage de traduire budgétairement les orientations globales de la politique.

Le budget « Yvelines, partenaires du développement » comprend tous les fonds engagés en tant que subvention dans les accords de coopération décentralisée et le soutien aux acteurs yvelinois,

et une partie des fonds employés pour l'animation du réseau. Ne sont cependant pas comprises dans le périmètre budgétaire du programme :

- Les ressources humaines ;
- Les frais liés aux missions à l'étranger pour les agents de la Mission coopération internationale ;
- Les dépenses logistiques de l'évènementiel (matériel, restauration, communication).

Par ailleurs, la Mission coopération internationale reçoit le renfort d'autres services départementaux, selon les besoins : service d'accueil, service de sécurité, service de transport, service évènementiel, service communication, service protocole.

CREDITS OUVERTS

Les crédits ouverts pour l'exercice 2015 correspondent :

- Aux crédits du budget primitif voté fin 2014, portant sur les engagements nouveaux susceptibles d'être pris au cours de l'exercice ;
- Aux crédits reportés de l'exercice 2014, portant sur des engagements pris pour l'exercice 2014 mais qui n'ont pas pu être payés dans le courant de l'exercice 2013 ;
- Aux modifications (augmentation ou diminution) des crédits votés intervenues en cours d'exercice.

	Budget primitif	Report 2014	Autres modifications	Total crédits ouverts 2015
Coopération décentralisée	1 347 900,00	609 332,20	- 149 990,41	1 807 241,79
Soutien aux acteurs yvelinois	124 173,00	135 783,20	- 2 905,00	257 051,20
Animation du réseau	744 550,00	3 500,00	-	748 050,00
Total dépenses	2 216 623,00	748 615,40	- 152 895,41	2 812 342,99
Recettes	350 000,00		- 150 000,00	200 000,00
Total recettes	350 000,00	-	- 150 000,00	200 000,00
Total net YPD	1 866 623,00	748 615,40	- 2 895,41	2 612 342,99

Les crédits nets votés au budget primitif, pour l'année 2015, représentaient 1 866 623€, soit 1,29€ net par habitant¹². Les reports de l'exercice 2014 ont conduit à porter les crédits nets ouverts à 2 612 343€, soit 1,80€ par habitant.

BUDGET REALISE

Le budget réalisé comprend les engagements (les reports de 2014 et les délibérations prises en 2015) et les liquidations (versements effectivement réalisés, qui représentent tout ou partie des engagements, en fonction des conditions inscrites dans les conventions de subvention). Les liquidations sont donc les dépenses réelles en 2015 de la politique.

¹² Pour une population de 1 450 000 habitants

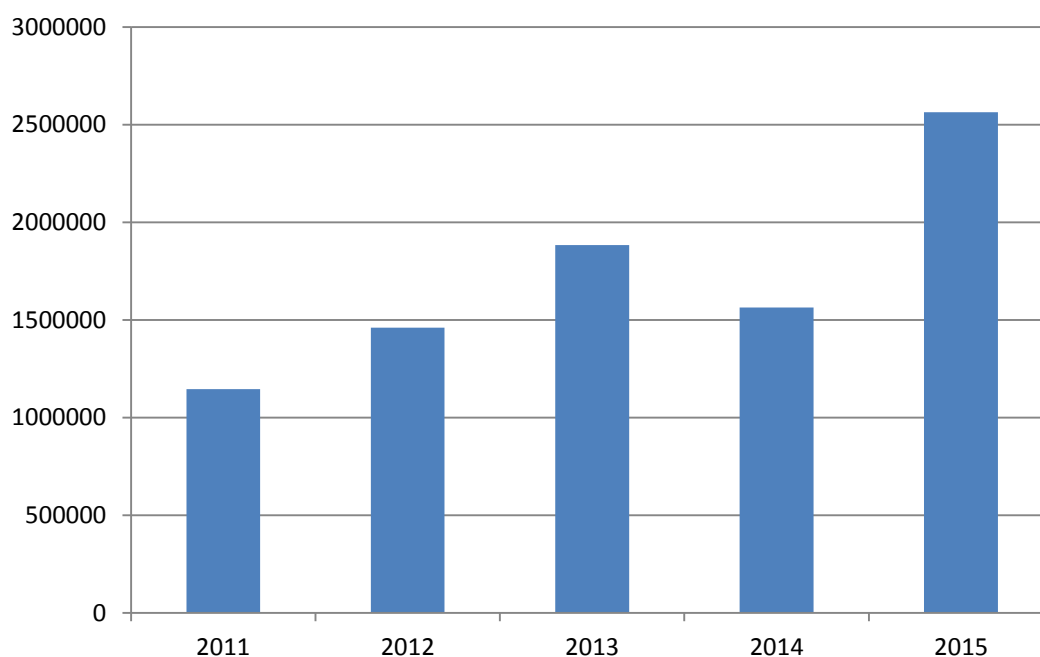
	Crédits ouverts	Crédits engagés	Crédits liquidés	A reporter en 2016
Coopération décentralisée	1 807 241,79	1 793 408,55	1 138 745,98	651 262,57
Soutien aux acteurs yvelinois	257 051,20	252 081,49	120 563,45	131 518,04
Animation du réseau	748 050,00	748 033,38	747 936,00	97,38
Total dépenses	2 812 342,99	2 793 523,42	2 007 245,43	782 877,99
Recettes	200 000,00	200 000,00	194 970,26	-
Total recettes	200 000,00	200 000,00	194 970,26	-
Total net YPD	2 612 342,99	2 593 523,42	1 812 275,17	782 877,99

Comme le montre le tableau ci-dessus, l'année 2015 a été une année plus large au regard de l'objectif de consacrer un euro net par habitant à la coopération : 1 812 275,17€ net ont ainsi été dépensés, soit 1,25€ net par habitant, mais cela tient avant tout aux engagements reportés et à des performances de réalisation inférieures les années précédentes (0,56€ en 2014).

Au final, le taux d'engagement net sur crédits ouverts atteint 98,2% (94,2% en 2014), et le taux de réalisation des engagements atteint 70,7% (contre 51,3% en 2014). Les reports représentent 29,3% des dépenses engagées (39,6% en 2014), un montant proche en valeur absolue de celui de l'année dernière.

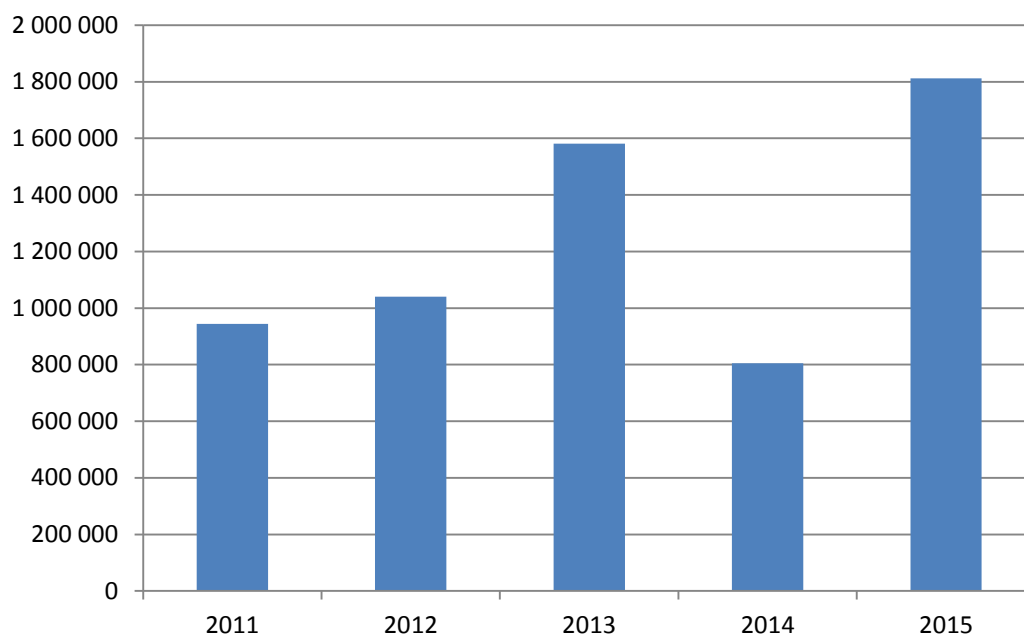
REPARTITION DES CREDITS EMPLOYES

Evolution des engagements nets par an (2011-2015)



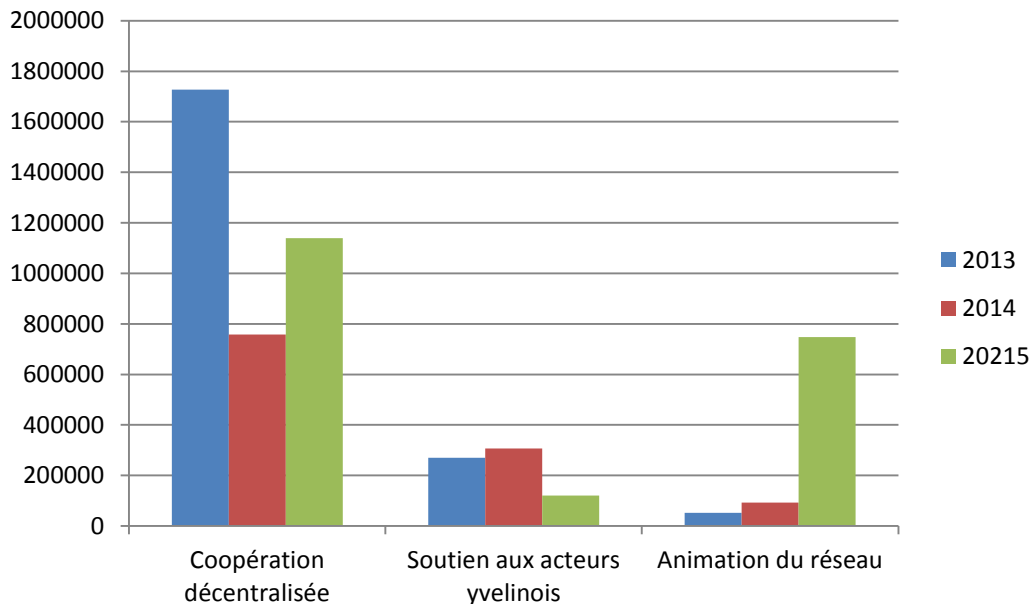
Les engagements nets (dépenses moins recettes) correspondent aux engagements nouveaux annuels et aux reports autorisés des années précédentes. Le taux d'engagement sur crédits ouverts en 2015 a été très bon, proche du montant autorisé, contrairement aux autres années. Ce montant élevé traduit également le fait que près de 750 000€ d'engagements ont été reconduits de 2014 à 2015.

Evolution des dépenses réelles nettes par an (2011-2015)



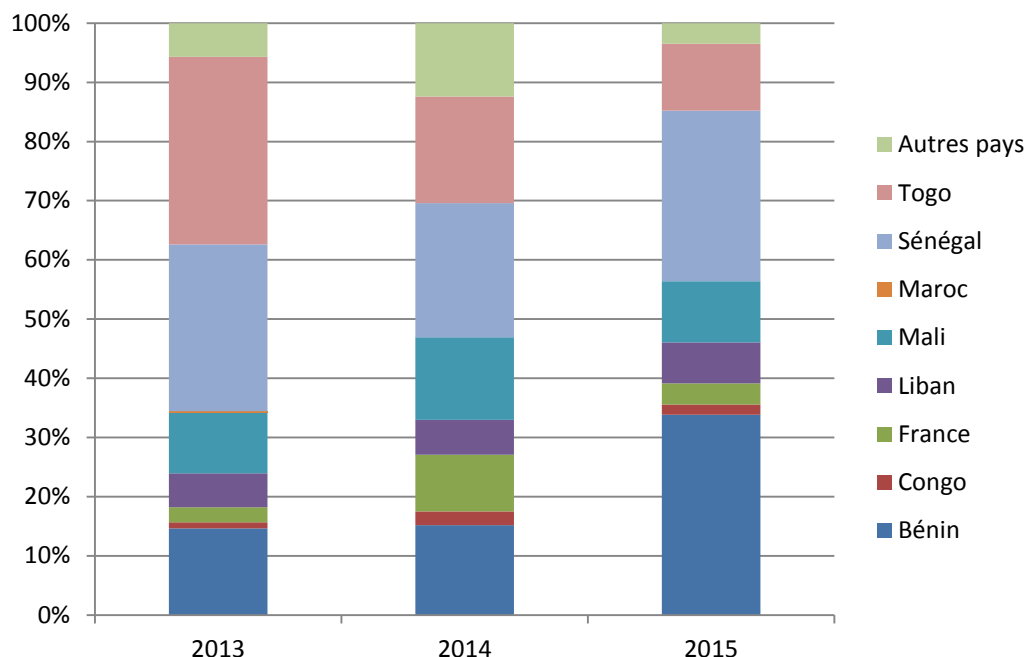
Les dépenses réelles nettes par habitant sont restées inférieures à 1€ entre 2009 et 2012, avant de s'élever au-dessus de ce seuil en 2013 (1,10€), puis une nette baisse en 2014 (0,56€). Elles sont remontées à 1,25€ en 2015, traduisant l'effort supplémentaire pris en charge par le Département dans le cadre de la création du groupement YCID.

Répartition des dépenses réelles brutes par opération (2013-2015)



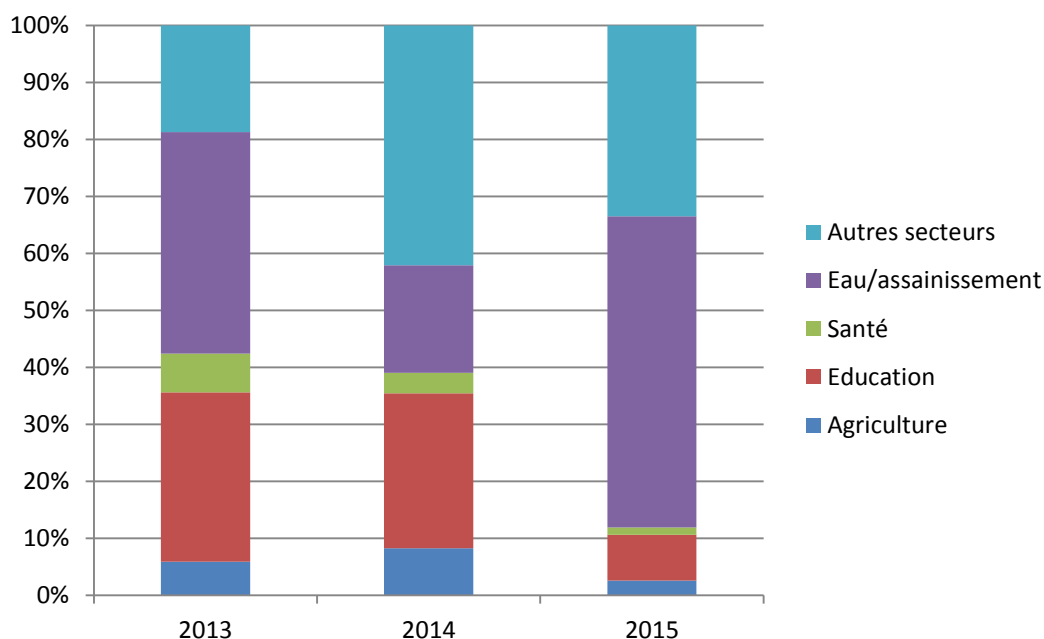
Les dépenses brutes pour la coopération décentralisée ont retrouvé un niveau conforme à la répartition prévisionnelle des crédits entre les différentes composantes de la politique (autour de 1 million d'euros), après une forte baisse en 2014 en raison de nombreuses élections locales. Les dépenses de soutien aux initiatives yvelinoises vont poursuivre leur baisse jusqu'en 2016, voire 2017 (en cas de reports de crédits), ces dépenses étant désormais du ressort d'YCID. La forte hausse de la composante « Animation du territoire » tient à la cotisation versée à YCID (cette cotisation pourrait en fait être affectée pour partie au soutien aux initiatives, et pour partie à l'animation du territoire).

Répartition des dépenses réelles brutes par pays (2013-2015)



Le Bénin est le premier pays d'investissement en 2015, grâce aux subventions européennes engrangées, suivi par le Sénégal. Le Togo et le Mali font ensuite parts égales. NB : ces données ne tiennent pas compte des fonds versés à YCID, qui seraient entièrement comptabilisés comme dépensés en France, alors qu'une grande partie de ces fonds est ensuite réallouée à des actions à l'étranger.

Répartition des dépenses réelles brutes par secteur d'intervention (2013-2015)



NB : le secteur « eau et assainissement » englobe également la gestion des déchets solides. Comme dans le précédent graphique, les dépenses liées à YCID ne sont pas prises en compte.

BUDGET PRIMITIF 2016

Le budget primitif a été voté en janvier 2016, il affiche une diminution de 10% de son montant net total par rapport au budget primitif précédent : en raison des contraintes financières pesant sur le Département, qui a affecté l'ensemble des budgets, la politique « Yvelines, partenaires du développement » a été mise à contribution comme toutes les autres. Cette baisse affecte essentiellement le budget dédié à la coopération décentralisée, les transferts à YCID étant maintenus et se poursuivant au rythme de la disparition des engagements départementaux à l'égard des acteurs yvelinois soutenus jusqu'en 2014.

	Budget primitif	Crédits reportés 2015	Total crédits ouverts 2016
Coopération décentralisée	1 095 200,00	651 262,57	1 746 462,57
Soutien aux acteurs yvelinois	51 438,00	131 518,04	182 956,04
Animation du réseau	824 550,00	97,38	824 647,38
Total dépenses	1 971 188,00	782 877,99	2 754 065,99
Recettes	310 000,00	-	310 000,00
Total recettes	310 000,00	-	310 000,00
Total net YPD	1 661 188,00	782 877,99	2 444 065,99



Annexes

Annexe 1- Budget réalisé détaillé 2015

2015	Budget exécuté total	Coopération décentralisée	Soutien aux acteurs yvelinois	Réseau yvelinois
DFD	816 029,88 €	54 057,88 €	17 536,00 €	744 436,00 €
011-6281/Adhésions, cotisations	744 436,00 €	- €	- €	744 436,00 €
011-6188/Prestations de service	39 608,11 €	22 072,11 €	17 536,00 €	- €
011-6238/Frais de réception	612,59 €	612,59 €	- €	- €
011-6245/Transport de personnes	27 550,64 €	27 550,64 €	- €	- €
011-62878/Remboursement de frais à des tiers	3 822,54 €	3 822,54 €	- €	- €
DFS	338 512,28 €	284 178,03 €	50 834,25 €	3 500,00 €
65-6574/Sub de fonctionnement associations	303 535,73 €	269 778,03 €	30 257,70 €	3 500,00 €
65-65734/Sub de fonctionnement communes	5 830,00 €	- €	5 830,00 €	- €
65-65738/Sub de fonctionnement organismes publics divers	29 146,55 €	14 400,00 €	14 746,55 €	- €
DIS	852 703,27 €	800 510,07 €	52 193,20 €	- €
204-20422/Sub d'investissement associations	839 423,27 €	800 510,07 €	38 913,20 €	- €
204-204142/Sub d'investissement communes	13 280,00 €	- €	13 280,00 €	- €
TOTAL DEPENSES YPD	2 007 245,43 €	1 138 745,98 €	120 563,45 €	747 936,00 €
13-13178/Autres fonds européens	180 384,96 €	180 384,96 €	- €	- €
204-20422/Remboursement de trop-perçu	14 585,30 €	14 585,30 €	- €	- €
TOTAL RECETTES YPD	194 970,26 €	194 970,26 €	- €	- €
TOTAL YVELINES, PARTENAIRES DU DEVELOPPEMENT	1 812 275,17 €	943 775,72 €	120 563,45 €	747 936,00 €

■ Annexe 2 – Budget primitif détaillé 2016

NB : ce budget inclus les reports autorisés de l'année 2015, soit 782 877,99€

2016	Crédits ouverts totaux	Coopération décentralisée	Soutien aux acteurs yvelinois	Réseau yvelinois
DFD	954 824,18 €	130 176,80 €	- €	824 550,00 €
011-6281/Adhésions, cotisations	824 550,00 €	- €	- €	824 550,00 €
011-6188/Prestations de service	99 976,80 €	99 976,80 €	- €	- €
011-6245/Transport de personnes	23 097,38 €	23 000,00 €	- €	97,38 €
011-62878/Remboursement de frais à des tiers	7 200,00 €	7 200,00 €	- €	- €
DFS	580 098,27 €	532 581,07 €	47 517,20 €	- €
65-6574/Sub de fonctionnement associations	570 012,27 €	528 981,07 €	41 031,20 €	- €
65-65734/Sub de fonctionnement communes	6 486,00 €	- €	6 486,00 €	- €
65-65738/Sub de fonctionnement organismes publics divers	3 600,00 €	3 600,00 €	- €	- €
DIS	1 219 143,54 €	1 083 704,70 €	135 438,84 €	- €
204-20422/Sub d'investissement associations	1 199 413,54 €	1 083 704,70 €	115 708,84 €	- €
204-204142/Sub d'investissement communes	19 730,00 €	- €	19 730,00 €	- €
TOTAL DEPENSES YPD	2 754 065,99 €	1 746 462,57 €	182 956,04 €	824 647,38 €
13-13178/Autres fonds européens	310 000,00 €	310 000,00 €	- €	- €
TOTAL RECETTES YPD	310 000,00 €	310 000,00 €	- €	- €
TOTAL YVELINES, PARTENAIRES DU DEVELOPPEMENT	2 444 065,99 €	1 436 462,57 €	182 956,04 €	824 647,38 €

■ Annexe 3 – Liste des marchés payés en 2015

Opération « COOPERATION DECENTRALISEE »	Objet	Année de passation	Montant payé TTC
Union des communes du Togo	Assistance technique, administrative et financière pour les coopérations du Département au Togo	2012 (renouvellement)	14 962,40€

Opération « SOUTIEN AUX ACTEURS YVELINOIS »	Objet	Année de passation	Montant payé TTC
Agence Coop Dec Conseil	Programme de formation des acteurs yvelinois de la coopération internationale	2013 (renouvellement)	6 336,00€
Cabinet Nomadéis	Programme de formation des acteurs yvelinois de la coopération internationale	2013 (renouvellement)	4 480,00€
Cabinet Nomadéis	Formation des opérateurs d'appui agréés par le Département	2014	6 720,00€

Opération « ANIMATION DU RESEAU »	Objet	Année de passation	Montant payé TTC
KTS	Accueil des délégations étrangères (hébergement), billets d'avion pour personnels extérieurs au Département	2012 (renouvellement)	34 424,76€
Autres prestataires	Transport de personnes (bus, taxi)	-	848,18€

Annexe 4 – Liste des subventions versées en 2015 aux acteurs yvelinois

Nom de l'acteur	Siège	Type de subvention	Dispositif de subvention	Pays bénéficiaire	Secteur d'intervention	Montant
ADEB	Vernouillet	Investissement	PPDL	Burkina Faso	Santé de base	4 500,00 €
ADEB	Vernouillet	Fonctionnement	PPDL	Burkina Faso	Santé de base	500,00 €
Bibliothèques sans frontières	Jouars Pontchartrain	Investissement	PPDL	Haïti	Infrastructures et services sociaux divers	15,00 €
Bibliothèques sans frontières	Jouars Pontchartrain	Fonctionnement	PPDL	Haïti	Infrastructures et services sociaux divers	866,30 €
Mali médicaments	Montfort l'Amaury	Investissement	PPDL	Mali	Eau et assainissement	3 307,00 €
Mali médicaments	Montfort l'Amaury	Fonctionnement	PPDL	Mali	Eau et assainissement	500,00 €
AJAK	Andrésey	Investissement	PPDL	Niger	Eau et assainissement	2 236,00 €
AJAK	Andrésey	Fonctionnement	PPDL	Niger	Eau et assainissement	500,00 €
Eddsica Coubertin	Chevreuse	Investissement	PPDL	Sénégal	Education (non spécifié)	2 870,00 €
Eddsica Coubertin	Chevreuse	Fonctionnement	PPDL	Sénégal	Education (non spécifié)	15 130,00 €
Lumière du monde	Rambouillet	Investissement	PPDL	Cameroun	Eau et assainissement	9 000,00 €
Viroflay	Viroflay	Investissement	PPDL	Mali	Education de base	6 770,00 €
Viroflay	Viroflay	Fonctionnement	PPDL	Mali	Education de base	5 830,00 €
AIDONS	La Celle St Cloud	Fonctionnement	PPDL	Tunisie	Entreprises et autres services	4 018,00 €
Houdan	Houdan	Investissement	PPDL	Sénégal	Eau et assainissement	6 510,00 €
Technap	Versailles	Fonctionnement	PPDL	Burkina Faso	Agriculture	4 169,00 €
La Gerbe	Ecquevilly	Investissement	MPD	RD Congo	Santé de base	1 800,00 €
La Gerbe	Ecquevilly	Fonctionnement	MPD	RD Congo	Santé de base	500,00 €
Solidarité Ndem France	Plaisir	Fonctionnement	MPD	Sénégal	Agriculture	2 074,40 €
Solidarité Ndem France	Plaisir	Fonctionnement	MPD	Sénégal	Agriculture	500,00 €
Solidarité Sénégal	Les Clayes Sous Bois	Investissement	MPD	Sénégal	Education (non spécifié)	1 385,20 €

Nom de l'acteur	Siège	Type de subvention	Dispositif de subvention	Pays bénéficiaire	Secteur d'intervention	Montant
Solidarité Sénégal	Les Clayes Sous Bois	Fonctionnement	MPD	Sénégal	Education (non spécifié)	500,00 €
Solidarité humaine Ile-de-France	Rosny Sur Seine	Investissement	MPD	Togo	Eau et assainissement	2 400,00 €
Solidarité humaine Ile-de-France	Rosny Sur Seine	Fonctionnement	MPD	Togo	Eau et assainissement	500,00 €
GAEE	Les Clayes Sous Bois	Investissement	MPD	Ethiopie	Education de base	1 800,00 €
GAEE	Les Clayes Sous Bois	Fonctionnement	MPD	Ethiopie	Education de base	500,00 €
Association pour le développement de Talibadji	Les Mureaux	Investissement	MPD	Sénégal	Santé de base	9 600,00 €

***Le Conseil départemental,
acteur engagé de toutes les solidarités***

Contacts

Hôtel du Département
Cabinet du Président
Mission coopération internationale
3 rue de Fontenay
78000 VERSAILLES (France)
coopinter@yvelines.fr
(+33) 1 39 07 79 94

www.yvelines.fr/coopinter